

saïson
2020
2021

Annuaire Sarthe



Faites le plein d'événements !

soirée de Ping-Pong

Challenge EVELYNE ROUILLON

Tournoi en double
réservés aux adultes

à 20h00

Harmonie mutuelle

Par équipes de 2 joueurs du même club

3 divisions

- < 2000 pts
- < 3000 pts
- Loisirs

Jeunes, Seniors et Vétérans

complet et poulés sur le site
<https://pingsarthe.org>

Challenge du Comité

Pour encore plus de Ping !

3 divisions

- < 2000 pts
- < 3000 pts
- Loisirs

Jeunes, Seniors et Vétérans

complet et poulés sur le site
<https://pingsarthe.org>

CHAMPIONNAT FEMININ

Du ping, entre copines !

- 3 joueuses
- De Benjamins à Vétérans
- Le Samedi après-midi

<https://pingsarthe.org>

Petits As

Poussin(e)s - Benjamin(e)s 1*

* né(e)s à partir de 2010

Ateliers : 19h00 - 20h00, 20h00 - 21h00, 21h00 - 22h00

Compétition : 19h00 - 21h00

ATELIERS LICENCIÉ TRADITIONNEL ET PROMOTIONNEL

COMPÉTITION LICENCIÉ TRADITIONNEL

Cadeaux pour tous les participants

Pas de restauration sur place

GRATUIT

Contact : guillaume.toussier@pingsarthe.org

SPORTS DE REPRISE

Plusieurs tables à l'échelon régional

Masculin

- Licenciés Compétition toutes séries
- Licenciés Compétition - 1300 pts
- Licenciés Compétition Vétérans A 40 ans à 60 ans
- Licenciés Compétition Vétérans B + 60 ans
- Licenciés Compétition Vétérans
- Licenciés Compétition Vétérans
- Non Licenciés ou licenciés loisirs toutes catégories masculin et féminin

Buvette et sandwichs sur place

Festi'Ping

Milieu Scolaire

4 - 12

Tennis de Table Comité Départemental Sarthe

Comité départemental de Tennis de Table

Maisons des Sports - 29, boulevard St Michel - 72000 Le Mans

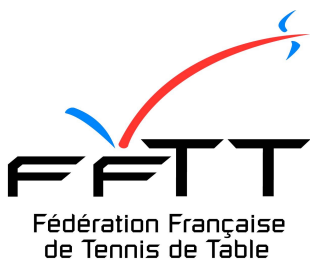
Accueil : 02 52 19 21 17

Email : secretariat@pingsarthe.org

Facebook : Comité Départemental de Tennis de Table de la Sarthe

Site internet : www.pingsarthe.org

Ils nous soutiennent



Sommaire

Sommaire	Pages
▸ L'Édito du Président	1
▸ Comité directeur	2
▸ Infos comité	4
• Bureau directeur	5
▸ Infos administratives et presse	6
▸ Tarifs	7 à 10
▸ Organisation Comité	11
▸ Composition pôle ressources humaines	12
▸ Composition pôle administrat° & communicat°	12
▸ Composition pôle compétition & technique	13
▸ Composition pôle arbitrage	14
▸ Composition pôle manifestation & logistique	15
▸ Composition pôle finance et partenariat	15
▸ Composition pôle développement	15
▸ Composition pôle accompagnement & format°	16
▸ Adresses utiles	17
▸ Formations	18
▸ Cadres techniques	20-22
▸ Corps arbitral	23-26
▸ Cartographie des clubs Sarthe	27
▸ Coordonnées des clubs Sarthe	28 à 37
▸ A noter sur votre agenda	38
▸ Mieux comprendre nos compétitions	39
▸ Alerte inscriptions	40
▸ Dates championnat par équipe	41
▸ Calendrier	42-51
▸ Règlements sportifs	52-81



Nos partenaires nous soutiennent

Nos partenaires :



CAVE
"AUX CEPAGES CERANAIS"
 21 rue Nationale - 72330 Cerans-la-Boutrie
02 43 87 51 14 - 06 83 28 81 44
 « Vins fins en bouteille »
 « Vins en fontaine »
 « Bière pression en fût de 6 et 30 litres »
02 43 87 51 14
 Ouverture de mardi au samedi de 9h à 12h30 et 14h30-19h30

Adeva
 Travail Temporaire
 www.groupe-adeva.fr
 Un Réseau des compétences au service de l'emploi
 METIER - SOUTIEN - AIDE - FORMATION - CONSEIL
 PASTRY - NAGES - COIFFEUR - AUCUN SECTEUR
 UNEQUAL

Carrefour market

cornilleau
 FRANCE
 www.cornilleau.com

Crédit Mutuel

RESTAURANT Le CROISSANT
 RESTAURANT - SALLE DE BANQUET
 PÂTISSERIE - PLATE À DÉPOSER
02 43 87 45 43
 107, RUE NA TIONALE - 72330 CERANS FOUILLETOURTE
 02 43 87 45 43

DAPHNIS CREATION
 Spécialité des récompenses et des distinctions
 Trophées, coupes, médailles
Craques gratuites!
 1 rue de l'abbaye - 72180 St-Mihire-le-Linceu
 Tél. 02 43 93 47 48 - www.daphnis.fr

DECATHLON
 10% de remise sur le matériel de tennis de table Le Mans Nord

LECHOIX FUNERAIRE
Ets DULUARD

flunch Le plaisir, Intensément.
 Centre Commercial Auchan
 72650 La Chapelle St Aubin
 Sur présentation de votre carte de fidélité
 profitez de 10% sur votre addition
 pour toute votre famille. 7j/7c 24h

Harmonie mutuelle
 www.harmonie-mutuelle.fr

10% de remise hors repas de famille tarif négocié événement sportif mécanique
Atel ARBOR
 107, RUE NA TIONALE - 72330 CERANS FOUILLETOURTE
 02 43 87 45 43

sas TRANSPORT HUET
 Transports d'Animaux vivants toutes espèces
 FRANCE - ETRANGER
 21, Rue St Martin
 53100 St-GEMER-DES-VALLEES
RODRIGUE HUET
 06 07 35 40 62

LELIEVRE COMMUNICATION
 Communication • Edition • Personnalisation
10% sur l'achat de matériel sportif et flocage

Papea Parc

PROF EXPRESS
 N°1 de la téléassistance aux devoirs

Soregor
 Accompagner l'entrepreneur
 Création - Gestion - Développement
 Agence du Mans - 42 rue Albert Einstein - Tél. 02 43 81 99 92
 Expertise Comptable | Expertise Sociale | Informatique | Logiciel | Audit | Conseil | Formation

YVES ROCHER
 TÉLÉPHONE 02 43 23 42 58
 BIENVENUE DANS VOTRE MAGASIN
 LE MANS-CIAL NORD
 Galerie Commerciale
 FRANCE 10% de remise
 AUCHAN

meilleurtaux.com
 NOS EXPERTS À VOS CÔTÉS
 Le Mans
 Geoffrey Besnier - 06.88.67.89.31

Encart disponible pour soutenir nos projets !

df DEPUIS 1975
IMPRIMEURS



L'édito du président



*Chers dirigeants de clubs, chers adhérents,
La saison 2019-2020 a été particulièrement compliquée
avec la présence du COVID-19 sur le territoire
national.*

*Cette pandémie nous a contraint à suspendre les
compétitions et les entraînements à compter du mois de mars 2020.
Durant cette période, le comité départemental est resté à vos côtés
pour vous maintenir informer par mail ou par le biais du site
internet ainsi que pour prendre des nouvelles de vos clubs
respectifs.*

*Encore aujourd'hui, nous allons être présents et nous ferons notre
possible pour aider vos clubs à redémarrer. C'est pourquoi, les
tarifs du comité n'ont pas augmenté cette année (licences,
engagements, mises à disposition, etc.).*

*Nous devons tous travailler main dans la main pour que la
pratique du tennis de table sarthois reparte vers un fonctionnement
normal.*

*Comme vous le savez, des mesures de sécurité doivent être
respectées dans nos salles. Je compte sur vous pour appliquer et
faire respecter ces nouvelles consignes. Ceci est primordiale pour
que nous puissions revenir à une vie « normale ».*

*Dans ce contexte, les salariés et les élus se joignent à moi pour
vous souhaiter une bonne saison 2020-2021.*

Sportivement.

Florian BEAUDRON

Comité directeur

• Le Comité Directeur est constitué de 23 membres élus pour quatre ans lors de l'Assemblée Générale de début d'Olympiade (de juin 2020 à Juin 2024), un bureau est élu en son sein. Ces deux entités se réunissent en alternance au début de chaque mois.

• Chargé de mettre en œuvre la politique fédérale ainsi que de gérer les différentes compétitions et les formations, le Président doit faire voter un budget par le Comité Directeur et le faire accepter par l'Assemblée Générale afin de faire face aux obligations financières engendrer par ses actions (salaires et charges, loyers, assurances, déplacements, formations, développement, stages, etc.).

Nom	Téléphone	Email
Thierry BIGNON	06 35 94 43 23	logistique@pingsarthe.org
Florian BEAUDRON	07 67 71 72 92	president@pingsarthe.org
Audrey BRIELLES	06 42 98 46 97	audrey.brielles@pingsarthe.org
Fabio CARDOSO	07 68 42 04 01	fabio.cardoso@pingsarthe.org
James FOGEL	06 44 18 77 16	james.fogel@pingsarthe.org
Patrick GAUDEMER	06 30 60 33 82	formation@pingsarthe.org
Bruno GAUSSERAN	06 34 31 61 66	competition@pingsarthe.org
Martine GAUTIER	07 83 01 94 15	martine.gautier@pingsarthe.org
Jean-Christophe GOULET	06 76 95 24 13	jeanchristophe.goulet@pingsarthe.org
Jean-Paul GOULET	06 82 24 68 16	tresorier@pingsarthe.org
Janick GUY	06 07 12 80 74	arbitrage@pingsarthe.org
Francis HERVE	06 95 13 08 56	francis.herve@pingsarthe.org
Loic HUARD	06 41 44 00 56	loic.huard@pingsarthe.org
Pascaline HUET	06 74 37 55 53	pascaline.huet@pingsarthe.org
Julien LELANDAIS	06 84 05 31 53	competition@pingsarthe.org
Camille LEROY	06 86 85 04 50	camille.leroy@pingsarthe.org
Michel MENAGER	06 88 20 29 40	secretairegeneral@pingsarthe.org
Frédéric RUFLIN	06 73 99 66 60	technique@pingsarthe.org
Jean-Pierre SUBTIL	06 82 24 86 95	jeanpierre.subtil@pingsarthe.org
Dylan TETEDOUX	06 18 20 40 35	dylan.tetedoux@pingsarthe.org
Laëtitia THEPAUT	06 48 04 61 28	laetitia.thepaut@pingsarthe.org
Kimberley TRIVOIRE	06 49 22 44 03	kimberley.trivoire@pingsarthe.org
Michel VIGNERON	06 07 25 24 25	competition@pingsarthe.org

Comité directeur

Nouvelles adresses mails du comité :

Il s'agit principalement de boîtes mails partagées pour assurer un suivi de vos demandes et informations par plusieurs interlocuteurs.

Une adresse mail par pôle a été créée.

Nous vous demandons de communiquer uniquement sur ces mails. Par exemple tout ce qui concerne le pôle Sportif (compétitions) écrire à competition@pingsarthe.org et ainsi de suite.

Nom	Email
Florian BEAUDRON	president@pingsarthe.org
Michel MENAGER	secretairegeneral@pingsarthe.org
Francis HERVE	francis.herve@pingsarthe.org
Patrick GAUDEMER	patrick.gaudemer@pingsarthe.org
Julien LELANDAIS	julien.lelandais@pingsarthe.org
COMPETITION ET TECHNIQUE	competition@pingsarthe.org technique@pingsarthe.org
ADMINISTRATIF ET COMMUNICATION	communication@pingsarthe.org administratif@pingsarthe.org
RELATION CLUBS ET FORMATIONS	formation@pingsarthe.org
DEVELOPPEMENT DE MAILLAGE TERRITORIAL	developpement@pingsarthe.org
LA COMPTABILITE (Trésorerie, factures, etc)	finances@pingsarthe.org
LE PARTENARIAT (Infos partenaires)	partenariat@pingsarthe.org
L'ARBITRAGE (Nomination JA/ARB)	arbitrage@pingsarthe.org
MANIFESTATIONS ET LOGISTIQUE	logistique@pingsarthe.org
LES RESSOURCES HUMAINES (Candidatures, informations, etc)	rh@pingsarthe.org

Infos comité

- Maison des Sports - Tennis de Table - 29, bd Saint-Michel 72000 Le Mans
Secrétariat : 02 52 19 21 17 - mail : secretariat@pingsarthe.org
Éducateurs sportifs : 02 52 19 21 19
- Horaires d'ouverture au Public : lundi à vendredi de 9h à 12h00 et de 14h30 à 17h00. En dehors de ces horaires un répondeur est à votre disposition

Site Internet : www.pingsarthe.org -

Facebook : Comité Départemental de Tennis de Table de la Sarthe

Des salariés à votre service

	Secrétariat : Nathalie Charbonneau Tél. 02 52 19 21 17 Email : secretariat@pingsarthe.org
	Conseiller technique départ. : Guillaume Tessier Tél. 02 52 19 21 19 - Mobile : 06 32 65 94 91 Email : guillaume.tessier@pingsarthe.org
	Éducateur sportif : Kévin Trécul Tél. 06 31 52 43 49 Email : kevin.trecul@pingsarthe.org
	Éducateur sportif : Corentin Leroux Tél. 06 48 53 21 43 Email : corentin.leroux@pingsarthe.org
	Éducateur sportif : Allusse Jason Tél. 07 70 90 37 36 Email : jason.allusse@pingsarthe.fr

Notre commissaire vérificateur aux comptes

Jacky Michel - Mobile : 06 88 65 84 29



Bureau directeur

- Le Bureau est l'instance permanente qui gère les affaires courantes du comité. Ses membres sont élus pour un an par le Comité Directeur.
- Le Bureau Directeur est composé au moins, du Président, du Vice-Président délégué, du Secrétaire Général, du Trésorier et des responsables des pôles.
- Il se réunit dès que nécessaire et au moins une fois tous les deux mois. Il assure le fonctionnement quotidien du comité départemental.

Présidents d'honneur	Maurice Texier, Roger Vaslet Bernard Quéré Alain Piron Emmanuel Marzin
Président	Florian Beaudron
Président délégué	Michel Ménager
Vice-Président	François Hervé
Vice-Président	Patrick Gaudemer
Vice-Président	Julien Lelandais
Secrétaire Général	Michel Ménager
Trésorier	Jean-Paul Goulet

Membre du bureau

**Audrey Brielles
Thierry Bignon
Janick Guy
Kimberley Trivoire
Jean-Christophe Goulet**

Infos administratives et Presse

Résultats des Championnats

- Les résultats des rencontres du championnat seniors départemental, vétérans et jeunes doivent être saisis sur le site www.fftt.com au plus tard le lundi suivant à 12 heures par l'équipe recevante.
- Si une impossibilité de saisie sur le site arrive, il est nécessaire de téléphoner les résultats avant le lundi 12 heures.

Trésorerie

- Tarifs : consulter le site Internet du Comité, rubrique « Administratif / Finances »
- **Facture générale :**
 - ▶ Elle sera envoyée aux clubs mi juin 2021.
 - ▶ Le règlement se fait en trois versements : 1°) avec la réaffiliation au 1^{er} juillet 2020
 - ▶ ; 2°) un acompte sur facture au 15 novembre et le solde avant le 30 juin 2021.
- **Toutes les autres factures :** le règlement doit être fait à réception.
- Mode de règlement des factures et acomptes au choix :
 - ▶ par chèque à l'ordre de : « Comité Sarthe TT ».
 - ▶ par virement bancaire. (RIB indiqué sur la facture ou envoyé sur demande)
 - ▶ Bien indiquer au dos du chèque ou avec le virement : le nom du club, le n° de facture et/ou l'objet du règlement.
- Modes de règlement particulier :
 - ▶ Mutations et réaffiliation : de préférence par virement.
 - ▶ Stages pour Tous : Inscription en ligne et paiement en ligne.

Autres

- Pour toutes demandes de renseignements concernant le déroulement des diverses épreuves, s'adresser directement au Comité.

La Presse départementale



Le Maine Libre : Anh Tuan Luong

Mobile : 06 77 77 70 24 -

Email : tuong@hotmail.fr



Ouest France : Benoit Bodereau

Mobile : 06 83 50 61 46 -

Email : benoitbodereau21@orange.fr



Tarifs

Affiliation : Réaffiliation

Clubs « Compétition »	1ère année	2ème année	3ème année et +
Fédération	24,00 €	24,00 €	75,00 €
Ligue	0,00 €	30,00 €	30,00 €
Comité	0,00 €	0,00 €	30,00 €
Annuaire Sarthe + Infos	0,00 €	35,00 €	35,00 €
Total	24,00 €	89,00 €	170,00 €

Clubs « Loisir »	1ère année	2ème année	3ème année et +
Fédération	24,00 €	24,00 €	75,00 €
Ligue	0,00 €	30,00 €	30,00 €
Comité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Annuaire Sarthe + Infos	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	24,00 €	54,00 €	105,00 €

Entraînements/Stages	
Stage de rentrée	150,00 €
Groupe Elite, R TK	Gratuit
Stage Journée (sans hébergement)	14€ par jour
Mise à disposition d'un éducateur comité	39€/H
Mise à disposition d'un éducateur comité à la journée	175 €

Droit Homologation Tournoi	
Tournoi Régional	30,00 €

Formations *	
Animateur fédéral	110
Initiateur club	70
* 50% pris en charge par le Comité	

Tarifs

Licences Promotionnelles et Traditionnelles

Licences Promotionnelles	Benjamins Poussins	Cadets Minimes	Juniors	Seniors Vétérans
Fédération	3,50 €	3,50 €	7,40 €	7,40 €
Ligue	7,10 €	7,10 €	8,60 €	8,60 €
Comité	8,50 €	12,90 €	14,70 €	17,00 €
Total	19,10 €	23,50 €	30,70 €	33,00 €

Licences Traditionnelles	Benjamins Poussins	Cadets Minimes	Juniors	Seniors Vétérans
Fédération	13,15 €	13,15 €	22,15 €	22,15 €
Ligue	14,10 €	14,10 €	18,10 €	18,10 €
Comité	15,80 €	23,60 €	24,50 €	24,50 €
Total	43,05 €	50,85 €	64,75 €	64,75 €

Compétitions individuelles

Critérium Fédéral	Benjamins Poussins	Cadets Minimes	Juniors	Seniors Vétérans
Fédération	8,00 €	8,00 €	8,00 €	17,00 €
Ligue	3,40 €	3,40 €	3,40 €	5,70 €
Comité	3,05 €	4,70 €	5,40 €	9,50 €
Total	14,45 €	16,10 €	16,80 €	32,20 €

Tarifs

Autres compétitions

Championnat par équipes seniors

Pré-régional	80,00 €
D1	80,00 €
D2, D3, D4	80,00 €
D5	55,00 €
Féminines	50,00 €
Vétérans	40,00 €
Challenge	15,00 €

Divers jeunes

Championnat Jeunes 3 joueurs	25,00 €
Championnat Jeunes 2 joueurs	15,00 €
Challenge Benj/Mini	13,00 €
Championnat Poussins (par tour)	5,00 €

Championnat Sarthe individuels

Poussins, Benjamins, minimes	3,50 €
Cadets, Juniors	5,00 €
Seniors, Vétérans	6,50 €
Doubles (prix par demi-double)	3,00 €

Autres épreuves Individuelles

Vétérans simple	6,00 €
Sport en entreprise	3,00 €/Tab
Circuit Décathlon (par tour)	4,00 €
Titres par classements (non inscrits au C.F.)	6,50 €



Tarifs

Mutations

2ème série Nationale

N°51 au N°100 filles	1000,00 €
N°101 au N°300 garçons	1000,00 €
N°301 au N°1000 garçons	550,00 €
N°101 au N°300 filles	550,00 €

Série Régionale

Pour les 19 et plus	135,00 €
Pour les 17 et 18	135,00 €
Pour les 15 et 16	80,00 €
Pour les 15 F	80,00 €
Pour les 13 et 14 M et F	78,00 €

Série Départementale

Pour les 10 à 12	54,00 €
Pour les 7 à 9	49,00 €
Pour les 5 et 6	9,00 €

Autres

Annuaire départemental	10,00 €
------------------------	---------

Location de matériel pour une organisation

Table avec filet	4,00 € par table
Table de marque avec marqueur	2,50 € par table de marque
Séparation d'aire de jeux	0,50 € par séparation

Organisation Comité

8 pôles assurent le suivi quotidien et contrôlent le bon fonctionnement des missions qui leur sont confiés sur le territoire. La responsabilité d'un pôle est attribuée à un membre élu du Comité Directeur qui est membre de droit du Bureau directeur du comité.

Les responsables de pôles **sont responsables du fonctionnement des commissions au sein de leur propre branche.**

Pôle Ressources Humaines	Responsable	Adjoint
	Michel Ménager	Jean-Paul Goulet
Pôle Arbitrage	Responsable	Adjoint
	Janick Guy	Jean-Pierre Subtil
Pôle Accompagnement des clubs & Formation	Responsable	Adjoint
	Patrick Gaudemer	Dylan Tetedoux
Pôle Technique & Compétition	Responsable	Adjoint
	Julien Lelandais	Michel Vigneron Bruno Gausseran Frédéric Rufflin
Pôle Manifestations & Logistique	Responsable	Adjoint
	Thierry Bignon	Patrick Château
Pôle Administratif & Communication	Responsable	Adjoint
	Jean-Christophe Goulet	Loïc Huard
Pôle Développement & Maillage Territorial	Responsable	Adjoint
	Françis Hervé	Audrey Brielles
Pôle Finance & Partenariat	Responsable	Adjoint
	Jean-Paul Goulet	Francis Hervé

Pôle Ressources Humaines

Missions	Responsable	Adjoint	Membres
Piloter les processus de recrutement	Michel MENAGER	Jean-Christophe GOULET	Francis HERVE
Définir et réaliser les fiches de poste (ou fiches missions) de chaque salarié			Florian BEAUDRON
S'assurer du respect du code du travail (QVT, SST, etc.)			Nathalie CHARBONNEAU
Réaliser les entretiens annuels			Corentin LEROUX
Gérer la rémunération des salariés			Guillaume TESSIER
Organiser les plannings (mises à dispositions, etc.)			

Pôle Administratif & Communication

Missions	Responsable	Adjoint	Membres
Préparer l'assemblée générale	Jean-Christophe Goulet	Loïc HUARD	
Gérer le site internet et les réseaux sociaux			Michel MENAGER
Réaliser des supports de communication			Florian BEAUDRON
Réaliser l'annuaire et le calendrier des événements			Nathalie CHARBONNEAU
Rédiger les comptes-rendus des réunions de bureau et comité directeur			Guillaume TESSIER
Vérifier les mutations			Kevin TRECUL
Rédiger les statuts et le règlement intérieur			Corentin LEROUX
Gérer l'informatique et la téléphonie			
Assurer la relation avec les instances			

Pôle Compétitions et Techniques

Missions	Responsable	Adjoints	Membres
<p>Organiser, piloter et suivre le déroulement des différentes compétitions. Réaliser le cahier des charges des compétitions. Réaliser la mise à jour des règlements. Trouver les organisateurs pour les différentes compétitions. Réaliser des réunions de préparation avec les organisateurs et les délégués. Assurer la relation avec la ligue et la FFTT. Piloter la commission litige.</p>	Julien LELANDAIS	Michel VIGNERON Bruno GAUSSERAN	Loïc HUARD
<p>Seniors : Championnat par équipe Critérium fédéral Challenge Harmonie mutuelle Titres par classements Titres départementaux individuels Titres par équipe Top seniors</p>			Jean-Christophe GOULET
<p>Sport entreprise : Individuels sport en entreprise</p>			Fabio CARDOSO
<p>Vétérans : Championnat par équipe Individuels</p>			Kimberley TRIVOIRE
<p>Jeunes : Championnat par équipe Critérium fédéral Circuit Top jeunes Petits AS</p>			Laëtitia THEPAUT
<p>Féminines : Championnat féminin</p>			Camille LEROY
<p>Divers : Tournoi du comité Challenge Evelyne ROUILLON Tournois homologués clubs</p>			Jean-Pierre SUBTIL
<p>Technique : Stages départementaux Stages pour tous Equipe Technique Départementale</p>			Jean-Paul GOULET
			Thierry BIGNON
		Kevin TRECUL	
	Jason ALLUSSE		
	Corentin LEROUX		
	Guillaume TESSIER		
	Nathalie CHARBONNEAU		
	Frédéric RUFFLIN		

Pôle Arbitrage

Missions	Responsable	Adjoint	Membres
Désigner les arbitres et juges-arbitres (hors tournoi)	Janick GUY	Jean-Pierre SUBTIL	Dylan TETEDOUX
Gérer les prestations (montant, suivi paiements, etc.)			James FOGEL
Organiser et réaliser les séminaires d'arbitrage			Nathalie CHARBONNEAU

Pôle Manifestation et Logistique

Missions	Responsable	Adjoint	Membres
Organiser l'Assemblée Générale	Thierry BIGNON	Patrick CHATEAU	
Organiser les réunions de rentrée des clubs			
Organiser la soirée des partenaires			Jean-Pierre SUBTIL
Organiser la soirée des mérites			Jean-Claude FOUCRIT
Prévoir le « pot de l'amitié » des réunions comité et bureau			Damien GIRARD
Réaliser les visites des salles (ex : travaux)			Nathalie CHARBONNEAU
Piloter le classement des salles			Guillaume TESSIER
Gérer les stocks de matériels et leur entretien			
Organiser les prêts/locations de matériels			

Pôle Finance & Partenariat

Missions	Responsable	Adjoint	Membres
Gérer la trésorerie	Jean-Paul GOULET	Francis HERVE	Michel MENAGER Florian BEAUDRON Nathalie CHARBONNEAU Guillaume TESSIER
Définir et suivre le budget			
Superviser la facturation			
Assurer la relation avec le commissaire aux comptes			
Réaliser et suivre le dossier ANS			
Suivre les subventions diverses			
Piloter le mécénat et le partenariat			
Effectuer le suivi des partenaires			
Assurer la relation avec les partenaires			
Préparer et réaliser la soirée des partenaires			

Pôle Développement

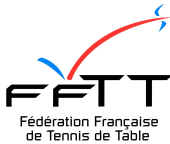
Missions	Responsable	Adjoint	Membres
Préparer l'opération « raquettes offertes »	Francis HERVE	Audrey BRIELLES	Kimberley TRIVOIRE Martine GAUTIER Laëtitia THEPAUT Pascaline HUET Guillaume TESSIER Corentin LEROUX Kevin TRECUL Services civiques
Mettre en place des animations de développement			
Piloter le maillage du territoire			
Développer les partenariats scolaires			
Piloter le Ping 4/7ans			
Piloter le sport Santé Féminine			
Piloter le Handi et le sport adapté			
Piloter le Ping tour Sarthe			
Représenter la ligue GPD			

Pôle Accompagnement Clubs & Formation

Missions	Responsable	Adjoint	Membres
Proxi Ping			
Piloter et suivre la labellisation des clubs			Bruno GAUSSERAN
Organiser et réaliser la réunion de rentrée			Jean-Pierre SUBTIL
Réaliser les rencontres de clubs			Frédéric RUFFLIN
Piloter l'accompagnement des clubs	Patrick GAUDEMER	Dylan TETEDOUX	Jean-Claude FOUCRIT
Organiser les différentes formations (arbitrage, technique, dirigeant, logiciels).			Patrick CHATEAU
Piloter l'aide financière à la formation			James FOGEL
Représenter la ligue GPD			Audrey BRIELLES
Commission des mérites			Guillaume TESSIER



Adresse utiles



Fédération Françaises de Tennis de Table

3, rue Dieudonné Costes - BP 40348
75625 PARIS Cedex 13
Tél. 01 53 94 50 00 - Fax 01 53 94 50 40
Email fft@fft.email- Site : www.fft.com



Ligue des Pays de la Loire

Maison des Sports
44, Rue Romain Rolland - BP 90312
44103 NANTES Cedex 4
Tél. 02 51 80 63 80
Email : administration@pdltt.org- Site : www.tennisetablepaysdelaloire.org



Comité départemental Loire Atlantique

44, rue Romain Rolland - BP 90312
44103 NANTES Cedex 4
Tél. 02 51 80 63 90
Email : [cdtt44@wanadoo.fr](mailto:cdt44@wanadoo.fr) - Site : www.cdtt44.fr



Comité départemental Maine et Loire

7, rue Pierre de Coubertin
49130 LES PONTS DE CE
Tél. 02 41 79 49 83
Email : anjou.ping@wanadoo.fr - Site : www.anjouping.org



Comité départemental Mayenne

CREF - Maison des Sports
109, av. Pierre de Coubertin - BP 91035
53010 LAVAL Cedex
Tél. 02 43 56 11 56
Email : t.tablecd53@wanadoo.fr - Site : www.cd53tt.fr



Comité départemental Vendée

Maison des Sports
202, bd Aristide Briand - BP 348
85009 LA ROCHE SUR YON Cedex
Email : comite.tt.85@maisonsportsvendee.com Site : www.cd85tt.fr



Direction départementale
de la cohésion sociale

DDCS SARTHE

19 boulevard Paixhans - CS 51912
72019 LE MANS Cedex 2
Tél. 02 43 14 60 00
Email : ddcs@sarthe.gouv.fr - Site : www.sport.gouv.fr

Formations techniques

Initiateur de club :

- A partir de Cadets 1 jusqu'à vétérans licenciés tradi FFTT
- Prix : 70,00 € (50% pris en charge par le comité).
- Dates :
- Session 1 : Lundi 19 Octobre 2020 + une journée pratique
- Session 2 : 2 soirées, Mercredi 14 et 21 Avril 2021 + une journée pratique

Animateur Fédéral :

- Réservée aux cadets 2 à vétérans licenciés tradi FFTT. (être titulaire du diplôme IC)
- Prix : 110€ (50% pris en charge par le comité).
- Date :
- Session 1 : Du Lundi 26 au Jeudi 29 Octobre 2020 (Journée)
- Session : 7 Mercredi en soirée de 19h 22h à partir de Janvier 2021.

Inscriptions directement via le site du comité et à retourner à

guillaume.tessier@pingsarthe.org

Pour tout renseignement contacter Guillaume Tessier

EF: DU 1er Mars au 5 Mars 2021(examen le 24 avril 2021)

CQP: Lundi 3 au 7 Mai 2021

Informations et inscriptions auprès de la ligue <https://tennisdetablepaysdelaloire.org/>

Formations arbitrales

Formation	Date formation	Date Exam	Lieu
AR	05/12/2020	12/12/2020	72
AR	28/11/2020	12/12/2020	53
AR	28/11/2020	12/12/2020	49
JA1	17/04/2021	24/04/2021	72
JA1	27/03/2021	10/04/2021	53
JA1	20/03/2021	27/03/2021	49

La formation se déroule sur une journée et l'examen est décalé à une date suivante (1 matinée), 1 à 4 semaines plus tard.

Minimum requis pour accueillir une formation :

- une table, six chaises
- un tableau ou chevalet de conférence (paperboard, Veléda...)
- une surface claire ou blanche (mur) pour retro-projecteur
- café et eau sur place
- prévoir le déjeuner (réservation ou plateau-repas)
- accès éventuel à une table de jeu

Le Comité prend en charge la restauration (12 euros/personne), les boissons et fournit le vidéoprojecteur.

Toutes les formations sont prises en charge à hauteur de 50% par le Comité départemental.

-
- Tarif : 70 euros pour l'AR et le JA1 pour la journée de formation
 - Tarif : 30 euros pour l'examen
 - Inscription sur le site de la Ligue via le catalogue des Formations

IMPORTANT : faites parvenir un double de l'inscription au Comité par courrier ou par mail à : formation@pingsarthe.org

Cadres techniques

DEJEPS/BEES

Nom	Prénom	Club
BATAILLE	Quentin	Mézières
DAVID	Romain	Arnage
DELENTE	Nicolas	Mamers
DESPERT	Olivier	LMSTT
FAVEUR	Yannick	LMSTT
HAMON	Nicolas	La Chap. ALTT
LAUNAY	Florent	Coulaines
LELANDAIS	Julien	Arnage
LHOMMEAU	Gilles	Mulsanne
MARMION	Stéphane	Arnage
SAUGEZ	Herve	LMSTT
SURAND	Jérôme	LMSTT
TESSIER	Guillaume	Mamers

Entraîneurs régionaux

Nom	Prénom	Club
BOUSSION	Jacquine	LMSTT
BROSSET	Mathieu	Arnage
CHEVALIER	Nicolas	Ferce
GUIBERT	Wilfried	Ste Jamme
LETOURNEAU	Nicolas	Montfort
NICOLAS	Denis	Sillé
NOUYOU	Yann	SOM
PISSOT	Julien	SPAY

CQP

Nom	Prénom	Club
GUIBERT	Jérôme	LMSTT
TOURTEAU	Etienne	Arnage
TRECUL	Kevin	Vibraye
DAVID	Axel	LMSTT

Entraîneurs fédéraux

Nom	Prénom	Club
AUBOUT	Paul	Mézières
DAVID	Axel	LMSTT
EL	Mehdi	LMSTT
OUARIACHI		
GARREAU	Alain	La Suze
GAUGAIN	Alexis	LMSTT
LANDRI	Olivier	ASPTT
LEROUX	Corentin	Mézières
RENAULT	Maxime	Arnage
ROCLIN	Tim	Arnage
RUFFLIN	Frédéric	Anille Brayé



Initiateur de club

NOM	Prénom	Club
AUBERGIER	Sacha	LMSTT
BEAUDRON	Clara	LMSTT
BUREAU	Clémence	Arnage
COMIN	Jean-Yves	Spay
CRETE BOIRET	Noé	LMSTT
DESLANDES	Clément	LMSTT
FROGER	William	Le Mans Villa.
GESLAND	Nicolas	Mézières
GODEAU	Anaïs	CS Mamers
GROBOIS	Léo	LMSTT
GUIBERT	Ethan	LMSTT
HAUTREUX	Christophe	Spay
HOARAU	Mael	LMSTT

NOM	Prénom	Club
KOUDRITCH	Faustin	LMSTT
LEVERT	Arnaud	Etival TT
LINAY	Michel	SPAY
LE LUC	Arthur	Mayet
MARON	Augustin	LMSTT
MOUSNIER	Alexandre	ALTT
PILETTE	Etienne	LMSTT
PILLON	Flavie	LMSTT
SAUVAGE	Justine	Mézières
SAUVE	Gerald	Spay
SUBTIL	Louis	Le Grand Lucé
THOBY	Victor	Anarge
YOU	Maël	Arnage

Animateur fédéral

Nom	Prénom	Club
AHMAD-FREULON	Bilal	LMSTT
AIGLEMONT	Bryan	LMSTT
ALBERT	Valentin	LMSTT
ALLARD	Vincent	LMSTT
AUBIN	Maximilien	Parigne L'évêv.
BARRIER	Bruno	Yvré L'évêque
BARBOT	Erwan	La Chap. ALTT
BELLANGER	Alexandre	Montfort
BIGNON	Maxence	Mézières
BLON	Charlie	Parigne
BOURBAO	Romain	LMSTT
BRARD	Christian	Ste Jamme

Nom	Prénom	Club
BRISSET	Aymeric	LMSTT
BRISSON	Ludovic	La Fleche
BRUNET	Patrick	SOM
CHARPENTIER		
BUVRON	Thomas	Spay
CARRE	Anaïs	LMSTT
CHANTELOUP	Julien	Spay
CHARLES	Simon	LMSTT
COLLAS	Guillaume	LMSTT
CHAUMIER	Dylan	Vibraye
CHEVALIER	Clément	Parigne l'évêq.
CHOCRON	Keyran	Changé
CRUMIERE	Marie	La Suze

Nom	Prénom	Club
CINETTI	Régis	Mayet
CIROUX	Guillaume	LMSTT
CORBIN	Martine	Spay
CORBIN	Patrick	Spay
CORNEC	Paul	Changé
CRESPEAU	Sébastien	LMSTT
DALMONT	Victor	Ste Jamme
DAVID	Corentin	Arnage
DAVID	Nathan	Arnage
DESPERT	Crystal	LMSTT
DESGROUAS	Maël	La Chap. ALTT
DUBOIS	Jean Marie	St Pavace
DIDIER	Thomas	Mulsanne
DRONNE	Dominique	Parigne l'évêq.
DEZECOT	Quentin	Parigne
DUTERTRE	Gaylor	Vibraye
DOS SANTOS	Miguel	Mézières
EVAIN	Antoine	La Chap. ALTT
EVRARD	Daniel	Chât. du Loir
FOUCHER	Gregory	Le Grand Lucé
FOUQUERAY	Tristan	Mamers
FRIMONT	Alexandre	Parce TT
GAINARD	Arthur	Pays de Sillé
GESLAND	Nicolas	Mézières
GIRONDEAU	Lilian	Coulaines
GODEAU	Anais	Mamers
GOUCHET	Jules	Pays de Sillé
GUERIN	Romain	LMSTT
GUY	Janick	Chât. du Loir
GUYON	Paul	Villaret
HAMONIC	Daniel	Mayet
HARDONNIERE	Julien	SPAY
HELIERE	Florine	Le Grand Luce
HERRAUX	Ludovic	Ivre l'évêque
HUA	Vi Khan	St Pavace
HURAND	Guillaume	Mézières
JAMIN	Clément	Téloche
JOUBERT	Titouan	Montfort
JUQUIN	Brandon	LMSTT
KAIKATI	Séverine	Arnage
LAMARRE	Antoine	Villaret GSOS
LAMARRE	Guillaume	Yvré l'évêque
LANDEAU	Krystal	LMSTT
LANGLAIS	Mathieu	LMSTT
LAPIERRE	Fabien	LMSTT
LE LOUARN	Romain	LMSTT
LEBRETON	Maxime	Pays de Sillé
LEBRETON	Thomas	Yvré l'évêque
LECHAT	Philippe	Champagne
LEPLAT	Maxime	Mayet
LEROY	Camille	Arnage

Nom	Prénom	Club
LEROYER	Maxime	Change TT
LEVEAU	Théo	Change TT
LEVERT	Arnaud	Etival
LORILARD	Christopher	Le Grand Lucé
MAINOIS	Nicolas	Champagné
MARSAL	Vincent	Coulaines
MENAGER	Michel	MJ Connéré
MENAGER	Anthony	Mamers
MISTOUFLET	Stéphane	La Fleche
MONIER	Thibaut	Parigné l'Evêq.
MOREAU	Cyril	Chât/ du Loir
MORINEAU	Jérémy	Mézières
MOUSNIER	Alexandre	ALTT
PALATIN	Stéphane	Mulsanne
PAPIN	Kevin	Mézières
PASQUIER	Maurice	Bonnétable
PEAN	Jérôme	Bonnétable
PELLIER	Damien	St Pavace
PERRIER	Yoan	Arnage
PEYRELADE	Axel	Moncé en Bel.
PHILIBERT	Carl	Mézières
PICHOT	Pierre	Coulaines
PILON	Flavie	LMSTT
POIRIER	Jules	Fouletourte
POUTEAU	Marc	Villaret GSOS
POUZANCRE	Séverine	Villaret GSOS
PREZELIN	Philippe	Mulsanne
RAMBAUD	Etienne	LMSTT
RASPAUD	Fabrice	La Flèche
RENARD	Camille	Bonnétable
RENOU	Kevin	Villaret GSOS
RIVET	Nicolas	Bonnétable
SAUVAGE	Justine	Mézières
SCHERRER	Arthur	LMSTT
SUBTIL	Louis	Le Grand Lucé
SURCIN	Sophie	Villaret GSOS
SURUT	Fabien	Chât. du Loir
TARDIF	Jean Luc	Spay
TENIN	Julien	Arnage
THEPAUT	Laetitia	Arnage
TOURNON	Thomas	Anille Braye
TRIAGALOUX	Jean-François	La Flèche
TROTTIER	Tom	LMSTT
ULLIAC	Yannick	Pontvallain
VIARDIN	Thierry	Bonnétable

Cadres de l'arbitrage

NOM Prénom	CLUB	ARB	AN	JA1	JA2	JA3	JAAE JAAA
AIGLEMONT Bryan	LE MANS SartheTT	2011					
BATAILLE Quentin	MEZIERES S PONTTHOUIN AS	2011					
BEAUDRON Florian	SABLE TENNIS DE TABLE	2012		2013	2017		
BEQUIN Renald	LE MANS SartheTT	2002		Inactif			
BERGEOT Véronique	LE MANS SartheTT	1979		1986	1994		
BIGNON Maxence	MEZIERES S PONTTHOUIN AS	2010					
BIGNON Thierry	MEZIERES S PONTTHOUIN AS	2010		2012			
BOBILLOT Philippe	LE MANS SartheTT	1996	2001	1997	2003		
BODEREAU Benoit	BONNETABLE P	2001	2005	2003	2004	2012	
BONET Ramon	FOULLETOURTE T.T	1995		1995			
BOUCHAIN Gilles	ANILLE BRAYE ABTT	2005		2006			
BOUILLAUD Alexandre	LE MANS VILLARET GSOS	2012		2014	2015		
BOUSSION Jacqueline	LE MANS SartheTT	1997		1997	2001		
CADIEU Jérôme	BONNETABLE P	1998					
CARDOSO Fabio	LA CHAPELLE ALTT	2019		2019			
CHARBONNEAU Thierry	LA FLECHE US	2004					
CHAUMIER Dylan	VIBRAYE ASTT	2015					
CHEVALIER Nicolas	FERCE US	2006		2017			
CHOCRON Keryann	CHANGE TT	2018					
CIROUX Guillaume	LE MANS SartheTT	2014					
COCHET GRASSET Maxime	STE JAMME	2019					
COEURET Fabrice	MAMERS CS	1997		2004	1998		
CORBIN Patrick	SPAY CP	2004		2004	2013		
CORMIER Benoit	LE MANS S.O MAINE	2006		2017			
CRESPEAU Sébastien	LE MANS SartheTT	2006					
DAUBIAS Jean-Louis	PARIGNÉ L'EVÊQUE	2019					
DELAHAYE Bernard	LE MANS VILLARET GSOS	2006		Inactif			
DESAILLY Jocelyne	LE MANS SartheTT	2003		2006			
DESAILLY PHILIPPE	SAINTE JAMME TT	1996		1996	1997		
DESGROUAS Maël	LA CHAPELLE ALTT	2019					
DESPERT Olivier	LE MANS SartheTT	1999		1999			
D'HORDAIN Dominique	VIBRAYE ASTT	2012					
DORIZON Jacky	YVRE L'EVEQUE E.P	2006		2008			

DOS SANTOS Miguel	MEZIERES S PONTHOUIN AS	2018				
DROU Laurent	SPAY CP	2017				
DUFOUR Yveline	LE MANS SartheTT	2003				
DUTERTRE Gaylor	Vibrays ASTT	2016		2016		
FAUCHER Alexandre	LA CHAPELLE ALTT	2019				
FEREY Héléne	CHATEAU DU LOIR	2019		2019	2020	
FOGEL James	LA FLECHE US	2018		2019		
FOUCRIT Jean-Claude	LE MANS SartheTT	2000		2003		
FRIMONT Alexandre	PARCE TT	2018		2018		
GAUDEMER Patrick	SAINT PAVACE AS/NEUVILLE	2009		2012	2014	2018
GAUGAIN Alexis	LE MANS SARTHE TT	2019				
GAUSSERAN Bruno	SAINT PAVACE AS/NEUVILLE	2013		2013	2014	2017
GEFFLAUT Charly	LA CHAPELLE ALTT	2019				
GEORGE Jérémy	PARIGNÉ L'EVÊQUE	2006		2015		
GILARDOT Franck	LE MANS SartheTT	1995	2009	1998	1995	2015
GOULET Jean-Paul	LA SUZE	2016		2018		
GUENE Matthieu	CONNERRE-LOMBRON MJ	2014				
GUIBERT Jérôme	LE MANS SartheTT	1997		2002		
GUY Janick	CHATEAU DU LOIR ASCC	2015		2016		
HAMON Nicolas	ASCA LAVARDIN TT	2012		2018		
HERRAUX Ludovic	YVRE L'EVEQUE E.P	2007		2008	2009	
HISCHKE Patrick	CHATEAU DU LOIR ASCC	2008		2012	2014	
HUCHET Vincent	COULAINES JS	2019		2019		
HUMBERTCLAUDE Laurent	ARNAGE US	2008		2013		
HUON Christian	ANILLE BRAYE ABTT	1999		2000		
HURAND Erik	CHATEAU DU LOIR ASCC	2014				
HURAND Guillaume	MEZIERES S PONTHOUIN AS	2010				
HURAND Pascal	MEZIERES S PONTHOUIN AS	2004		2004		
KERAIN Stéphane	FOULLETOURTE T.T	1996		1996	2000	
LAMARRE Antoine	LE MANS VILLARET GSOS	2017				
LANDRI Olivier	LE MANS ASPPT	2004		2004		
LAUNAY Florent	COULAINES JS	2008				
LE RHÛN Georges	LE MANS SartheTT	2010				
LEBER Jean-Louis	ANILLE BRAYE ABTT	2002		Inactif	Inactif	Inactif
LEBLOND Céline	CONNERRE-LOMBRON MJ	2017		2018	2019	
LECHAT Thomas	MAMERS SC	2015		2016		
LEGAVRE Jean-Yves	RUAUDIN TENNIS DE TABLE	1994		1995		

LELANDAIS Julien	ARNAGE US	1997		2002			
LELEU Julien	LE MANS SARTHE TT	2014					
LEROUX Corentin	MEZIERES S PONTHOVIN AS	2014		2016			
LEROY Camille	ARNAGE US	2016					
LEVEAU Théo	CHANGE TT	2017					
LOPEZ Valérie	LE MANS SartheTT	2015		2016			
MALLET Yves	LE MANS SartheTT	1998	2004	2001	2000		
MARCHAIS Claude	LE GRAND LUCÉ TT	2019					
MARMION Stéphane	ARNAGE US	1997					
MASSON Eric	LA SUZE	2017		2018			
MAUPOINT Nicolas	PARIGNE L'EVEQUE	2012		2012			
MONCEAU Sylvain	SPAY CP	2004		Inactif			
MONNIER Claude	LA FERTE VS	2006		2009			
MOREAU Cyril	CHATEAU DU LOIR ASCC	2012					
MUSSARD Ludovic	LE MANS VILLARET GSOS	2017					
OUVRARD Sébastien	LA FLECHE USF TT	2004		2016			
PAPIN David	ARNAGE US	1997		2003			
PARROT Alain	LA CHARTRE A.P.	2014		2016			
PEAN Jean-Luc	MARESCHE E.P. 138	2011		2014			
PELLIER Damien	LE MANS ASPTT	2019					
PERRIER Patrice	LE MANS S.O MAINE	2015					
PEYRELADE Axel	MONCÉ TT	2019					
PICHOT Pierre	COULAINES JS	2016					
PIERRE Jérôme	SAINTE JAMME TT	2014		2016			
PLOQUIN Melvyn	FOULLETOURTE TT	2019					
POISSON Amandine	STE JAMME	2019					
POISSON Grégoire	COULAINES JS	2016					
POUTEAU Marc	LE MANS VILLARET GSOS	2019					
PREZELIN Philippe	MULSANNE PPC	2010			2013		
QUANTIN David	LE MANS SartheTT	2017		2019			
RENAULT Maxime	ARNAGE US	2014					
RIBEIRO José	LA CHAPELLE ALTT	2019		2019			
ROQUEFORT Hugo	PARCE TT	2018		2018			
ROULAND Salomé	LA CHAPELLE ALTT	2019					
ROULAND Thierry	LA CHAPELLE ALTT	2019		2019	2020		
SAUVAGE Justine	MEZIERES S PONTHOVIN AS	2017					
SUBTIL Jean-Pierre	LE GRAND LUCÉ TT	2019			2020		

SURAND Jérôme	LE MANS SartheTT	2007		Inactif			
SURCIN Patrice	LE MANS VILLARET GSOS	1985		1993	1996		
SURUT Fabien	CHATEAU DU LOIR ASCC	2018					
SYDAPHASAVANH Nicolas	ARNAGE US	2012					
TARDIF Jean-Luc	SPAY CP	2017					
TESSIER Guillaume	MAMERS CS	2003					
TETEDOUX Dylan	MARESCHE E.P. 138	2017		2017	2019		
THEPAUT Laetitia	ARNAGE US	2016					
THERMUNIER Gilles	STE JAMME	2016					
TOREAU Francis	MEZIERES S PONTHOVIN AS	2010					
TOREAU Jean Claude	LE MANS VILLARET GSOS	2017					
TRIVOIRE Kimberley	STE JAMME	2019					
VERCHERE Joel	LE MANS SartheTT	2006		2014			
VIGNERON Michel	BONNETABLE P	1996	2000	1996	1996	2000	2008

Un service d'aide aux devoirs en ligne

nouvelle génération



PROF EXPRESS

N°1 de la téléassistance aux devoirs

**UNIQUE EN FRANCE, PAR DES ENSEIGNANTS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

www.profexpress.com

Tel : 09 70 46 93 39



Cartographie des clubs



Coordonnées clubs

12720034 - ANILLE BRAYE ABTT

Correspondant : BOUCHAIN Gilles - 8 Rue Mozart 72120 ST CALAIS

Tél : 0686630871 **Courriel** : anillebrayett72@gmail.com

Président : HUON Christian - 107 bis rue de Courtiras 41100 VENDOME **Tél** : 0254800325 & 0682135068

Adresse Salle : (1) Ancien Foyer socio-culturel - BESSE SUR BRAYE (2) stade de la maladrerie
72120 ST CALAIS **Tél** : 0243354863

Responsable Championnat Jeunes : FONTAINE Jean-Claude Port: 0650724296

Courriel : muriel.couturier@libertysurf.fr

RUFFLIN Frédéric : 0673996660 / frederic.rufflin@gmail.com

12720079 - ARCONNAY TT

Correspondant : COLLIN Jean-Marc - 32 Rue des Fonderies 72610 ARCONNAY

Tél : 0233289573 & 0615738637 **Courriel** : jean-marccollin@wanadoo.fr

Président : COLLIN Jean-Marc - 32 Rue des Fonderies 72610 ARCONNAY **Tél** : 0233289573 &
0615738637

Adresse Salle : ARCONNAY ASL Rue Léonard de Vinci 72610 ARCONNAY **Tél** : 0233275202

12720008 - ARNAGE US

Correspondant : CHARBONNEAU Elodie - 38 Rue de Malpalu

72000 LE MANS **Tél** : 0665676550 **Courriel** : usarnagett.secretariat@gmail.com

Président : GAUTHIER Jean-Pierre - 272 Avenue National, 72230 Arnage **Tél** : 0683419450

Adresse Salle : Complexe sportif Auguste Delaune rue des Collèges 72230 ARNAGE
Tél : 0243212041

Responsable Championnat Jeunes : MARMION Stéphane Port 0686744838

Courriel stephane.marmion@gmail.com

12720133 - ASSE LE BOISNE TT

Correspondant : LAPPIERRE Viviane - 20 Rue de l'Echenay

72130 ASSE LE BOISNE **Tél** : 0243338026 **Courriel** : vivianelappierre@gmail.com

Président : LAPPIERRE Viviane - 20 Rue de l'Echenay 72130 ASSE LE BOISNE **Tél** : 0243338026

Adresse Salle : HENRI BIZOT 5, rue Cellier 72130 ASSE LE BOISNE **Tél** : 0243332113

12720041 - BONNETABLE P

Correspondant : RIVET Nicolas - La basse Rongère 72110 COURCEMONT

Tél : 0672698403 **Courriel** : riveti@orange.fr

Président : LEFEVRE Luc - La croix Jeanguy 72260 DISSE SOUS BALLON **Tél** : 0645596327

Adresse Salle : Complexe sportif Salle Jacques Secrétin Rue de Twistrigen 72110 BONNETABLE
Tél : 0243295626

Responsable Championnat Jeunes : PASQUIER Maurice Port : 0243294223 & 0781438007

Courriel : nicoleetmaurice@wanadoo.fr

12720091 - CHAMPAGNE ESP

Correspondant : LECHAT Philippe- 21 rue Léo Ferré

72470 CHAMPAGNE **Tél** : 0681223835 **Courriel** : contact@champagneping72.org

Président : LECHAT Jean-claude - 2 rue Gerard Philipe 72470 CHAMPAGNE **Tél** : 0656864582

Adresse Salle : Gymnase Jean Rondeau Esplanade de la Liberté 72470 CHAMPAGNE **Tél** : 0243892702

Responsable Championnat Jeunes : LECHAT Philippe Port 0681223835

Courriel contact@champagneping72.org

Coordonnées clubs

12720051 - CHANGE TT

Correspondant : LAROY Bernard - 13 rue de Cluny 72560 CHANGE

Tél : 0686612730 **Courriel** : bernard.laroy@gmail.com & bernard.laroy@free.fr

Président : LAROY Bernard - 13 rue de Cluny 72560 CHANGE **Tél** : 0686612730

Adresse Salle : Rue Léon Liberge Complexe sportif de l'Auneau Rue Louise Michel 72560 CHANGE

Responsable Championnat Jeunes : LEROYER Anthony **Tél** 0777060457 **Courriel** anthony.leroyer@free.fr

12720021 - CHATEAU DU LOIR ASCC

Correspondant : SURUT Fabien - 15 rue Léopold Beaute 72500 VAAS

Tél : 0619540492 **Courriel** : fabiensurut@gmail.com

Président : GUY Janick - la serpointière 41800 TERNAY **Tél** : 0607128074

Adresse Salle : Salle JOJO DORVAL 4 rue du Val de Loir 72500 CHATEAU DU LOIR

Responsable Championnat Jeunes : SURUT Fabien **Tél** 0619540492

Courriel : fabiensurut@gmail.com

12720078 - CONNERRE-LOMBRON MJ

Correspondant : FOURNIER Stephane - 2 Impasse de l'Herbaudiere 72160 CONNERRE

Tél : 0620778690 **Courriel** : stfournier@serac.fr

Président : LEBLOND Céline 12 chemin de la Groie 72160 Thorigné sur due. **Tél** : 0672994065

Adresse Salle : (1) Salle Vega quai des sports rue du petit train - CONNERRE **Tél** 0637094517. (2) 16 rue de Torcé 72450 LOMBRON **Tél** : 0688202940

Responsable Championnat Jeunes : LEBLOND Céline : 0672994065 / celine.leblond72@gmail.com

12720028 - COULAINES JS

Correspondant : LEPEN Dominique - 24 Rue Marcel Cerdan 72190 SARGE LES LE MANS

Tél : 0243766475 **Courriel** : martine.le-pen@orange.fr

Président : CHATEAU Patrick - 5 Allée St Christophe 72650 LA CHAPELLE ST AUBIN **Tél** : 0684167173.

Courriel : patrick-chateau@wanadoo.fr

Adresse Salle : salle Jacques Dubois Mairie de Coullaines 72190 COULAINES **Tél** : 0243743548

Responsable Championnat Jeunes : LAUNAY Florent **Tél** 0243771736 **Port** 0684303338

Courriel murielle.launay@sfr.fr

2720092 - DEGRE JS

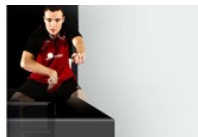
Correspondant : RUHLMANN Philippe - 5 Allée Pentès de L'Antonnière

72650 AIGNE **Tél** : 0243256862 **Courriel** : djs.degred@sfr.fr

Président : LEROY Bertrand - 12 rue des nymphéas 72550 DEGRE **Tél** : 0680059648. **Courriel** :

nymphéas.degred@gmail.com

Adresse Salle : Salle polyvalente Route du Mans 72550 DEGRE **Tél** : 0243277263



Coordonnées clubs

12720067 - ETIVAL T.T.

Correspondant : LEVERT Arnaud- 21 Cours Patrick Depailler 72700 ETIVAL LES LE MANS

Tél : 0609330063 **Courriel** : ttetival72700@gmail.com

Président : GASSIOT Michel - 10 rue Albert Camus 72700 ETIVAL LES LE MANS **Tél** : 0620832513

Adresse Salle : C.C Sportif T1 02.43.47.22.80 le bourg 72700 ETIVAL LES LE MANS **Tél** : 0243472280

Responsable Championnat Jeunes : VILLERET Jean-Christophe **Tél** : 0688083085

Courriel : villeviet@gmail.com

12720111 - FAY USL

Correspondant : VINCENT Jean-Louis - Les Ombelles

72550 FAY **Tél** : 0243887147 **Courriel** : uslfaytt@hotmail.com

Président : VINCENT Jean-Louis - Les Ombelles 72550 FAY **Tél** : 0243887147

Adresse Salle : FAY USL Place de la Mairie 72550 FAY

Responsable Championnat Jeunes : VINCENT Jean-Louis **Port**: 0624884767

Courriel : uslfaytt@hotmail.com

12720029 - FERCE US

Correspondant : RONDEAU Samuel - 5 rue du clos fleuri 72430 FERCE

Tél : 0685343434 **Courriel** : USFerce@gmail.com &

Président : RONDEAU Samuel - 5 rue du clos fleuri 72430 FERCE SUR SARTHE **Tél** : 0243772070

Adresse Salle : Salle du Temps Libre rue des Avelines 72430 FERCE SUR SARTHE **Tél** : 0685343434

Responsable Championnat Jeunes : RONDEAU Samuel **Tél** 0685343434

Courriel samuelfercean71@gmail.com

12720110 - FOULLETOURTE T.T.

Correspondant : BOURREAU Joël - Les Mûriers 72330 LA FONTAINE ST MARTIN **Tél** : 0679622602

Courriel : joel.bourreau837@orange.fr

Président : KERAIN Stéphane - la fontaine 72510 PONTVALLAIN

Tél : 0680427027 **Courriel** : m.kerain@neuf.fr

Adresse Salle : Espace Gérard Véron/Salle Orion rue de la République 72330 CERANS

FOULLETOURTE

Responsable Championnat Jeunes : BOURREAU Joël **Tél** 0243872628 **Port** 0679622602

Courriel joel.bourreau837@orange.fr

12720144 - LA CHAPELLE ALTT

Correspondant : HAMON Nicolas- 28 avenue du Mans 72650 LA BAZOGE **Tél** : 0667059054

Courriel : educateur.ascavardin@gmail.com

Président : COME Denis - 8 rue de Boudan 72650 LA CHAPELLE ST AUBIN **Tél** : 0687280676

Adresse Salle : complexe sportif Raoul Rousselière rue du coup de pied 72650 LA CHAPELLE ST AUBIN et Salle polyvalente Le Bourg 72240 LAVARDIN **Tél** : 0243277079

Responsable Championnat Jeunes : HAMON Nicolas **Port** 0667059054

Courriel educateur.ascavardin@gmail.com

Coordonnées clubs

12720102 - LA CHARTRE A.P.

Correspondant : BROSSET Didier / 17 rue National, 72340 LA Chartre/Le Loir **Tél** : 0763504992

Courriel : brosset.didier@wanadoo.fr

Président : BROSSET Didier / **Tél** : 0763504992

Adresse Salle : Salle Guy LACROIX rue Jacques Peletier 72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR

Tél : 0243790425

Responsable Championnat Jeunes : BROSSET Didier Tel : 0763504993 /

brosset.didier@wanadoo.fr

12720042 - LA FERTE VS

Correspondant : COUANON Thierry - 2 bis rue des Chaintres

72400 CHERRE **Tél** : 0619599333 **Courriel** : thierry.couanon@wanadoo.fr

Président : LE COQ Ivan- 48 rue Marceau 72400 LA FERTE BERNARD **Tél** : 0650723978

Adresse Salle : Gérard Dutertre avenue du Général de Gaulle 72400 LA FERTE BERNARD

Responsable Championnat Jeunes : COUANON Thierry Port 0619599333

Courriel : thierry.couanon@wanadoo.fr

12720056 - LA FLECHE USF TT

Correspondant : RASPAUD Fabrice - 16 rue Saint Louis 72200 La Flèche - Tél 0630431492 - Courriel

usfttlafleche@hotmail.fr

Président : RASPAUD Fabrice - 16 rue Saint Louis 72200 La Flèche - Tél 0630431492 - Courriel

usfttlafleche@hotmail.fr

Adresse Salle : Complexe sportif Allée des Fromentaux 72200 LA FLECHE **Tél** : 0243960970

Responsable Championnat Jeunes : OUVRARD Sébastien - Tél 0673443078

Courriel : seb.ouvrard@orange.fr

12720108 - LA MILESE TTA

Correspondant : GAUGAIN Christophe - 5 rue du pont morand

72650 LA MILESE **Tél** : 0785440449 **Courriel** : pingpong.lamilese@gmail.com

Président : GAUGAIN Christophe - 5 rue du pont morand 72650 LA MILESE **Tél** : 0951572129

Adresse Salle : Salle de sport de l'Antonnière route de St Saturnin **Tél** : 0243255956

12720049 - LA SUZE ES

Correspondant : GOULET Jean-Paul - 17 Route de Louplande

72210 LA SUZE SUR SARTHE **Tél** : 0682246816 **Courriel** : jp.goulet56@orange.fr

Président : GOULET Jean-Paul - 17 Route de Louplande 72210 LA SUZE SUR SARTHE **Tél** : 0243772932

Adresse Salle : parc des sports rue de la maison neuve 72210 LA SUZE SUR SARTHE **Tél** : 0243773364

Responsable Championnat Jeunes : GOULET Jean-Paul Tél 0243772932 Port 0682246816

Courriel jp.goulet56@orange.fr

12720052 - LAIGNE ST GERVAIS CO

Correspondant : SARTINI Alain - 6 résidence des noyers

72220 ST GERVAIS EN BELIN **Tél** : 0684244366 **Courriel** : sartiniaa@hotmail.com

Président : BRUNEAU Alain - 71 route des augeraies 72220 ST GERVAIS EN BELIN **Tél** : 0243420789

Adresse Salle : Gymnase Laigné St Gervais Le Bourg 72220 ST GERVAIS EN BELIN **Tél** : 0243422598

Coordonnées clubs

12720081 - LE GRAND LUCE USTT

Correspondant : FOUCHER Grégory - 24 HLM les farineaux

72150 LE GRAND LUCE **Tél** : 0624697348 **Courriel** : gregoryandre@live.fr

Président : FOUCHER Grégory - 24 HLM les farineaux 72150 LE GRAND LUCE **Tél** : 0624697348

Adresse Salle : Gymnase rue de la Torcheterie 72150 LE GRAND LUCE **Tél** : 0243409883

Responsable Championnat Jeunes : FOUCHER Grégory **Tél** 0624697348

Courriel gregoryandre@live.fr et/ou SUBTIL Jean-Pierre **Tél** 0682248695 **Courriel** : jp.subtil@yahoo.fr

12720154 - LE LUDE CP

Correspondant : BRAZILLE Jérôme -28 rue de la Cochinière, 72800 Le Lude

Tél : 0684648458 **Courriel** : jerome.brazille@orange.fr

Président : GARREAU Jérôme - 14 rue de la Cochinière, 72800 Le Lude **Tél** : 0618009724

Adresse Salle : Gymnase du Pontfour, 72800 Le Lude

12720104 - LE MANS SARTHE TENNIS DE TABLE

Correspondant : BEQUIN Renald 76 rue de la Madeleine 72000 LE MANS

Tél :0684134458 **Courriel** : secretariat@lemanssarthetennisdetable.net

Président : FAVEUR Yannick 12 bis rue de Bagatelle 72530 YVRE L'EVEQUE **Tél** : 0686169689

Courriel : y.faveur@sfr.fr

Adresse Salle : Salle de tennis de table, 51 rue Garnier Pagès 72000 LE MANS **Tél** : 0981739544

Responsable Championnat Jeunes : DESPERT Olivier **Tél** 0626060796

Courriel o.despert@lemanssarthetennisdetable.net

12720023 - LE MANS ASPTT

Correspondant : MANUEL Romain - 28 rue Notre Dame, 72000 Le Mans

Tél : 0681695204 **Courriel** : aspttlemansping@live.fr

Président : GODEFROY Sylvain - 19 rue des jonquilles 72650 LA MILESSE **Tél** : 0670275425 **Courriel** : sylvaingodefroy@hotmail.com

Adresse Salle : Salle municipale Le Petit Vaurouzé 72000 LE MANS **Tél** : 0243858759

12720004 - LE MANS S.O MAINE

Correspondant : NOUYOU Yann - 5 rue Albert Thomas 72100 LE MANS **Tél** : 0660722442 **Courriel** : yann.nouyou@free.fr

Président : ETIENNE Thierry - 28 rue des cèdres 72230 MULSANNE **Tél** : 0682262738

Adresse Salle : Stade Californie 201 rue Henri Champion 72000 LE MANS **Tél** : 0243843767

Responsable Championnat Jeunes : NOUYOU Yann Port 0660722442

Courriel yann.nouyou@free.fr

12720002- LE MANS U.S.M.

Correspondant : BEQUIN Michel 101 Av Rhin et Danube 72000 LE MANS **Tél** 0681569290 **Courriel** : michelbequin@orange.fr

Président :BEQUIN Michel - 101 avenue Rhin et Danube 72000 LE MANS **Tél** : 0681569290

Adresse Salle : rue St Pavin des Champs 72000 LE MANS **Tél** : 0243240217

Coordonnées clubs

12720050 - LE MANS VILLARET TT

Correspondant : SURCIN Patrice - 399 rue Prémartine 72000 LE MANS **Tél** : 0663959245 **Courriel** : p.surcin@orange.fr

Président : SURCIN Patrice - 399 rue Prémartine 72000 LE MANS **Tél** : 0663959245

Adresse Salle : Equipement de quartier Villaret 144 rue d'Isaac 72000 LE MANS **Tél** : 0663959245

Responsable Championnat Jeunes : SURCIN Patrice Port : 0663959245

Courriel : p.surcin@orange.fr

12720153 - LOUE

Correspondant : FOURMY Anthony - 3 impasse des noisetier 72540 Loué **Tél** : 0660459310

Courriel : laptiteballelouesienne@outlook.fr

Président : FOURMY Anthony - 3 impasse des noisetier 72540 Loué **Tél** : 0660459310

Adresse Salle : Gymnase intercommunal de Loué, rue des Etats Unis, 72540 Loué

12720066 - MAMERS CS

Correspondant : RIVALAIN Nicolas - la montjoie 72340 LHOMME **Port** : 0631028943 **Courriel** : nicolasrivalain@gmail.com

Président : BOURDIN Nicolas - 4 clos château Girard 72260 COURGAINS **Tél** : 0619232023

Adresse Salle : Salle Jacques Moriceau rue de la piscine 72600 MAMERS **Tél** : 0243978076

Responsable Championnat Jeunes : GODEAU Anais Port : 0630081416

Courriel : godeauanais@outlook.fr

12720020 - MARESCHE E.P. 138

Correspondant : PEAN Jean Luc 9 rue des boucheries 72380 LA GUIERCHE **Tél** : 0632319079

Courriel : jl2m.pean@gmail.com

Président : PEAN Jean Luc 9 rue des boucheries 72380 LA GUIERCHE **Tél** : 0632319079

Adresse Salle : le bourg 72170 MARESCHE

Responsable Championnat Jeunes : HERRAULT Jeanne **Tél** : 0680202772

Courriel : jeanne.herrault@gmail.com

12720141 - MAYET VIGILANTE TT

Correspondant : HAMONIC Daniel - 36 rue Bouttevin Boulay 72360 MAYET **Tél** : 0788606386 **Courriel** : hamonic.daniel@orange.fr

Président : HAMONIC Daniel - 36 rue Bouttevin Boulay 72360 MAYET **Tél** : 0788606386

Adresse Salle : Gymnase Collège avenue Max Boyer 72360 MAYET **Tél** : 0243465784

Responsable Championnat Jeunes : HAMONIC Daniel **Tél** : 0788606386 **Courriel** :

hamonic.daniel@orange.fr et/ou LELUC Arthur **Tél** 0662120824

12720070 - MEZIERES S PONTTHOUIN AS

Correspondant : TOREAU Francis - 9 le closet 72260 COURGAINS **Port** : 0677888446 **Courriel** : cisfran992@orange.fr

Président : BIGNON Thierry 11 impasse du petit vinois 72000 LE MANS **Tél** : 0635944323

Adresse Salle : Salle Jean Lanoë le bourg 72290 MEZIERES SUR PONTTHOUIN **Tél** : 0243330326

Responsable Championnat Jeunes : BIGNON Thierry Port : 0635944323

Courriel : thierrydemezieres@hotmail.fr

Coordonnées clubs

12720147 - MONCÉ-EN-BELIN

Président et Correspondant : MOQUET David - 24 rue Auguste Lemercier 72230 MONCÉ-EN-BELIN -
Tél : 0688672205 **Courriel** : david-marjorie@orange.fr

Adresse Salle : Halle de sport ZAC de la Massonnière 72230 MONCE EN BELIN

Responsable Championnat Jeunes : MOQUET David Port: 0688672205 Port Club : 0782443171

Courriel : moncetennisdetable@gmail.com

12720117 - MONTFORT TT

Correspondant : JACQUOT Marie - 910 chemin du chêne, 72450 Lombron

Tél : 0651353138 **Courriel** : mariejacquot35@gmail.com

Président : GALLON Lionel - 2 res le haut bois 72450 MONTFORT LE GESNOIS **Tél** : 0686701767

Adresse Salle : Salle omnisports route de St Corneille 72450 MONTFORT LE GESNOIS

Responsable Championnat Jeunes : JACQUOT Marie **Tél** : 0651353138

Courriel : mariejacquot35@gmail.com

12720016 - MULSANNE PPC

Correspondant et Président : DIDIER Christophe - 8 rue de Suisse Appt 1251

72100 LE MANS **Tél** : 0610827470 **Courriel** : christophe.didier@cegetel.net

Adresse Salle : mille clubs T de T 1 rue des bleuets 72230 MULSANNE

Responsable Championnat Jeunes : DIDIER Christophe **Tel** 0610827470

Courriel : christophe.didier@cegetel.net

12720071 - PARCE TT

Correspondant : MAHUET Patrick 17 rue des Genets 72300 SABLE SUR SARTHE **Tél** 0243952687 Port
0652556725 **Courriel** : patmahuet@wanadoo.fr

Président : MAHUET Patrick - 17 rue des Genets 72300 SABLE SUR SARTHE **Tél** : 0652556725

Adresse Salle : Salle J-Y Dalivoust Stade 72300 PARCE SUR SARTHE

Responsable Championnat Jeunes : MAHUET Patrick **Tél** 0243952687 Port 0652556725

Courriel patmahuet@wanadoo.fr

12720027 - PARIGNE L EVEQUE

Correspondant : MONIER Vincent - le guignier

72250 PARIGNE L EVEQUE **Tél** : 0673222776 **Courriel** : ttc.salleorion@laposte.net

Président : LEROY Jean-Michel - 2 rue des Sittelles 72250 BRETTE LES PINS **Tél** : 0609155063

Adresse Salle : Salle Orion Allée de Châteauroux 72250 PARIGNE L EVEQUE **Tél** : 0243610757

Responsable Championnat Jeunes : MONIER Vincent **Tél** 0243757334 Port:0673222776

Courriel ttc.salleorion@laposte.net

12720128 - PING ENTREPRISE 72

Correspondant : FOUCRIT Jean-Claude - 13 rue des Bruyères 72190 Sargé Le Mans - **Tél** 0666378941 -

Courriel : secretariat@lemanssarthetennisdetable.net

Président : FOUCRIT Jean-Claude - **Tél** 0666378941

Adresse salle : CORPO 72 72000 Le Mans

Coordonnées clubs

12720009 - RUAUDIN TENNIS DE TABLE

Correspondant : MARTINEAU Bruno - 41 rue des fauvettes

72230 RUAUDIN Tél : 0645073157 Courriel : ttraudaudin@orange.fr & gbhfmartineau@orange.fr

Président : RENAUDIN Christian - 3 allée des bouvreuils 72230 RUAUDIN Tél : 0615567732

Adresse Salle : Salle de tennis de table Chemin de la papinière 72230 RUAUDIN Tél : 0243844356

Responsable Championnat Jeunes : RENAUDIN Christian Tél:0243755719 Port:0615567732
christianrenaudin@sfr.fr

12720120 - SABLE TT

Correspondant : BESSIERE Simon - 13 rue François Truffaut 72300 SABLE SUR SARTHE

Tél : 0631605852 Courriel : sablett@laposte.net

Président : BESSIERE Simon Tél : 0631605852

Adresse Salle : Gymnase du collège Anjou 2 rue François Mauriac 72300 SABLE SUR SARTHE

Responsable Championnat Jeunes : MENARD Laurent Tél 0609915200 Courriel loni.men@sfr.fr et/ou
DEROUIN Arthur Tel 0608894648 Courriel ar.derouin@laposte.net

12720084 - SAINT PAVACE AS/NEUVILLE

Correspondant : GAUDEMER Patrick Tél : 0630603382 Courriel : patrick.gaudemer@neuf.fr

Président : GAUDEMER Patrick - 8 allée du Petit Vignard 72190 ST PAVACE Tél : 0243825885

Adresse Salle : Salle d'Activités rue des Caillères / Tel : 0630603382

Responsable Championnat Jeunes : GAUDEMER Patrick Tél 0630603382
Courriel patrick.gaudemer@neuf.fr

12720005 - SAINTE JAMME TT

Correspondant : TRIVOIRE Kimberley - Résidence Descarte Appt A103 6B Bd Marie et Alexandre Oyon

72100 LE MANS Tél : 0649224403 Courriel : kimberley.trivoiresjtt@gmail.com

Président : HERVE Francis - 10 rue de la paix 72380 STE JAMME Tél : 0695130856

Adresse Salle : Stade d'Antoigné 72380 STE JAMME SUR SARTHE Tél : 0243272675 et Gymnase du
collège (compétitions du dimanche, chpt seniors) rue Jules Ferry STE JAMME

Responsable Championnat Jeunes : DESAILLY Tony Tél 0689938123 Courriel tony.desailly@aliceadsl.fr

12720048 - SAVIGNE L EVEQUE TT

Correspondant : RENAUD Marcel - 116 chemin de l'étang «l'atrium» 72470 FATINES

Port : 0684297225 Courriel : renaud.mp@free.fr

Président : DE PAPE Laurent - 13 rue de Beaufeu 72460 SAVIGNE L EVEQUE Tél : 0781615206

Adresse Salle : Gymnase rue de la Pelouse 72460 SAVIGNE L EVEQUE Tél : 0243277867

Responsable Championnat Jeunes : DE PAPE Laurent Tél 0781615206
Courriel : tsavigne@gmail.com

Coordonnées clubs

12720127 - SILLE DU PAYS T.T.C.

Correspondant : NICOLAS Denis - Les Grands Aîtres 72140 SILLE LE GUILLAUME

Tél : 0670427905 Courriel : denicolas72140@gmail.com

Président : NICOLAS Denis - Les Grands Aîtres 72140 SILLE LE GUILLAUME Tél : 0243203311

Adresse Salle : Salle de Tennis Rue du Général de Gaulle 72140 SILLE LE GUILLAUME Tél : 0243208615

Responsable Championnat Jeunes : NICOLAS Denis Port 0670427905

Courriel denicolas72140@gmail.com

12720068 - SOUVIGNE AS

Correspondant : FERRAND Julien - la chevalerie 72300 SOUVIGNE SUR SARTHE Tél : 0642524294

Courriel : julienfrd2@gmail.com

Président : FERRAND Julien - la chevalerie 72300 SOUVIGNE SUR SARTHE Tél : 0642524294

Adresse Salle : Salle Polyvalente Le Bourg 72300 SOUVIGNE SUR SARTHE Tél : 0243953340

12720062 - SPAY CP

Correspondant : METAYER Gabriel 13 rue des roses 72700 SPAY Tél : 0684812622 & 0243779950

Courriel: algawen@orange.fr

Président : BATTEUX-LEVEAU Arnaud - 21 rue des cèdres 72700 SPAY Tél : 0684169242 & 0243391528

Adresse Salle : Salle de Tennis de Table Rue du 19 mars 1962 72700 SPAY Tél : 0243218890

Responsable Championnat Jeunes : CORBIN Patrick Tél 0243218724 Port 0686301423

Courriel famille.corbin2@orange.fr

12720143 - ST OUEN EN BELIN

Correspondant et Président : RICHEL Bruno - Le Léard 72220 ST OUEN EN BELIN

Tél : 0610747262 Courriel : lepingaudonien@laposte.net

Adresse Salle : Salle polyvalente l'audonienne 8 rue chemin vert 72220 ST OUEN EN BELIN

12720044 - TELOCHE TT

Correspondant : GAINON Gérard - Le Verger 72220 LAIGNE EN BELIN Tél : 0243879109 Courriel :

tennissetable.teloche@gmail.com & gerard.gaignon@club-internet.fr

Président : TURPIN François-xavier - 42 Rue du Prieuré 72220 TELOCHE Tél : 0243878221

Adresse Salle : Salle Omnisports Complexe sporti Route de Mulsanne 72220 TELOCHE

Responsable Championnat Jeunes : TURPIN François-Xavier Tél 0671036341

Courriel : fx.turpin@free.fr

12720058 - TRANGE Tennis de Table ASLC

Correspondant : DURFORT Christian - 7 rue de la Mairie 72650 TRANGE Tél: 0642045170

Courriel: aslc.tresorerie@orange.fr

Président: LEROY Michel 5 rue Malpalu 72000 LE MANS Tél: 0243888186

Courriel michelleroy14@gmail.com

Adresse Salle : Maison des associations Route des Happelières (à côté de la salle municipale et du terrain de football) 72650 TRANGE

Coordonnées clubs

12720134 - VALLON US TENNIS DE TABLE

Correspondant : DESLANDES Dominique - 4 lot la gouillardise

72540 VALLON SUR GEE **Tél** : 0608481742 **Courriel** : deslandes.dominique@orange.fr

Président : DESLANDES Dominique - 4 lot la gouillardise 72540 VALLON SUR GEE **Tél** : 0243880028

Adresse Salle : salle des fête grande rue 72540 VALLON SUR GEE

Responsable Championnat Jeunes : DESLANDES Dominique Tél 0243880028 Port 0608481742 Courriel : deslandes.dominique@orange.fr

12720045 - VIBRAYE ASTT

Correspondant : PROVOST Patrick - Route de Sainte Anne

72320 VIBRAYE **Tél** : 0603614627 **Courriel** : patprovost72@gmail.com

Président : AUBERT Sébastien - 41 bis rue Gabriel Goussault 72320 VIBRAYE **Tél** : 0626154394

Adresse Salle : Stade Eugène Garnier Route de la Ferté Bernard 72320 VIBRAYE **Tél** : 0243938291

Responsable Championnat Jeunes : PROVOST Patrick Port 0603614627

Courriel patprovost72@gmail.com

12720006 - YVRE L EVEQUE E.P.

Correspondant : BARRIER Bruno - 167 chemin de l'aitre hérault

72530 YVRE L EVEQUE **Tél** : 0689664851 **Courriel** : bruno.ping72@orange.fr

Président : DORIZON Jacky - 623 route de la Chauvinière 72530 YVRE L EVEQUE **Tél** : 0243762055

Adresse Salle : Gym de la Halle de Brou Le Bourg 72530 YVRE L EVEQUE **Tél** : 0243896744



 **TÉLÉPHONE**
02 43 23 42 58

YVES ROCHER
FRANCE

BIENVENUE DANS
VOTRE MAGASIN
LE MANS-CIAL NORD
Galerie Commerciale
AUCHAN



Championnat par équipe Séniors

Phase 1

1^{ère} : 27 septembre 2020
2^{ème} : 4 octobre 2020
3^{ème} : 18 octobre 2020
4^{ème} : 8 novembre 2020
5^{ème} : 15 novembre 2020
6^{ème} : 29 novembre 2020
7^{ème} : 13 décembre 2020

Phase 2

1^{ère} : 24 janvier 2021
2^{ème} : 7 février 2021
3^{ème} : 14 mars 2021
4^{ème} : 28 mars 2021
5^{ème} : 11 avril 2021
6^{ème} : 18 avril 2021
7^{ème} : 9 mai 2021

Critérium Fédéral Séniors

1^{ère} : 11 octobre 2020
2^{ème} : 22 novembre 2020
3^{ème} : 31 janvier 2021
4^{ème} : 21 mars 2021

Challenge

1^{ère} : 15 octobre 2020
2^{ème} : 12 novembre 2020
3^{ème} : 10 décembre 2020
4^{ème} : 11 février 2021
5^{ème} : 18 mars 2021
6^{ème} : 22 avril 2021
7^{ème} : 20 mai 2021
Play off : 12 juin 2021



Titres par classements

Dimanche 04 avril 2021

Titres Départementaux individuels

Samedi 24 et dimanche 25 Avril 2021



Individuels Sport en entreprise

Dimanche 17 janvier 2021

Championnats Vétérans

Phase 1

1^{ère} : 24 septembre 2020
2^{ème} : 8 octobre 2020
3^{ème} : 22 octobre 2020
4^{ème} : 5 novembre 2020
5^{ème} : 19 novembre 2020
6^{ème} : 3 décembre 2020
7^{ème} : 17 décembre 2020

Phase 2

1^{ère} : 7 janvier 2021
2^{ème} : 21 janvier 2021
3^{ème} : 4 février 2021
4^{ème} : 18 février 2021
5^{ème} : 11 mars 2021
6^{ème} : 25 mars 2021
7^{ème} : 8 avril 2021

Individuels Vétérans

1^{ère} : 24 octobre 2020

Critérium Fédéral Jeunes

1^{ère} journée : 10 octobre 2020
2^{ème} journée : 21 novembre 2020
3^{ème} journée : 30 janvier 2021
4^{ème} journée : 20 mars 2021

Championnat Jeunes par équipe

1^{ère} : 7 novembre 2020
2^{ème} : 12 décembre 2020
3^{ème} : 16 janvier 2021
4^{ème} : 13 février 2021
5^{ème} : 13 mars 2021
6^{ème} : 10 avril 2021
7^{ème} : 8 mai 2021
Journée finale : 12 juin 2021



Circuit Jeunes

1^{ère} : 14 novembre 2020
2^{ème} : 23 janvier 2021
3^{ème} : 27 mars 2021
4^{ème} : 29 mai 2020



Championnat Féminin

Phase 1

1^{ère} : 17 octobre 2020
2^{ème} : 7 novembre 2020
3^{ème} : 28 novembre 2020
4^{ème} : 12 décembre 2020

Phase 2

1^{ère} : 23 janvier 2021
2^{ème} : 13 février 2021
3^{ème} : 13 mars 2021
4^{ème} : 10 avril 2021

Autres compétitions

Top jeunes / Top séniors :

13 septembre 2020

Petits AS : 5 décembre 2020

Challenge Evelyne Rouillon : 26 mars 2021

Titres par équipes : 5 et 6 juin 2021



Descriptif des compétitions

Secrétariat : 02 52 19 21 17, secretariat@pingsarthe.org

◆ Championnat jeunes par équ

Par équipe de 2 ou 3 joueurs(euses) du même club, avec 7 journées de championnat le samedi après-midi de 14h15 à 17h00 + 1 journée finale un samedi (seulement pour les 2 premiers de chaque poule).
2 joueurs = 5 parties dans la rencontre (2 simples par joueur + 1 double). 3 joueurs = 10 parties (3 simples + 1 double).

◆ Championnat féminins

De benjamines à vétérans, par équipe de 3 joueuses pouvant être issues de 2 clubs différents. 4 journées par phase (8 journées par saison). 2 rencontres sont organisées par journée = 4 samedis dans la saison. Samedi après-midi à partir de 13h30.

◆ Titres départementaux individuels

Ouvert de poussins à séniors, 1 seule date par saison. Possibilité de jouer dans un tableau supérieur sous réserve de faire son propre tableau.
Poussins, minimes, juniors : samedi après-midi.
Benjamins, cadets, séniors : dimanche toute la journée.

◆ Circuit jeunes Décathlon

Épreuve individuelle de découverte avec récompense à chaque participant pour chaque tour.
4 samedis par saison :
- Poussins N-1 et poussins : samedi matin (9h00-12h00).
- Benjamins (B1, B2) pour les 1^{ères} années de licence traditionnelle ou promotionnelle et les féminines de poussins à benjamines : samedi (14h00-17h00).
4 samedis par saison :
- Minimes, cadets-juniors pour les 1^{ères} années de licence traditionnelle ou promotionnelle : 14h00-17h00.

◆ Individuels sport en entreprise

Les joueurs peuvent s'inscrire dans deux tableaux maximum. Licence traditionnelle et qualification corporative (salariés, conjoints, concubins, retraités, descendants moins de 25 ans et extérieurs). 1 journée (un dimanche).

◆ Championnat par équipes

Ouvert de benjamins à vétérans, par équipe de 4 joueurs du même club. 7 journées par phases (14 rencontres par saison) + 1 journée de Titres par équipes (définir l'équipe championne par division)

◆ Critérium fédéral

Compétition individuelle de poussins à séniors, avec inscription pour les 4 tours (inscription avant le 1^{er} tour) (possibilité pour les nouveaux licenciés de s'inscrire au 2^{ème} et au 3^{ème} tour). De poussins à juniors : samedi après-midi. Séniors et vétérans : dimanche matin.
4 samedis ou 4 dimanches par saison, montées et/ou descentes de division par journée en fonction des résultats.

◆ Titres par classements

Compétition individuelle ouverte de benjamins à vétérans, 1 seule journée par saison (un dimanche).

◆ Championnat vétérans

Par équipe (équipe mixte possible) de 2 joueurs du même club, avec 7 journées par phase (14 journées par saison), le jeudi soir à partir de 20h30 (alterné avec le Challenge du Comité).

◆ Challenge du Comité

Ouvert de juniors à vétérans, par équipe de 2 joueurs du même club. 5 journées par saison le jeudi soir (à partir de 20h) + 1 journée finale. 2 niveaux : joueurs moins de 2000 points et joueurs moins de 3000 points licenciés cumulés.
Championnat pour les licences promotionnelles.

◆ Individuels vétérans

Une seule journée le samedi après-midi.

◆ Petits As

Ouvert aux poussins et benjamins (1^{ère} année de licence) avec entraînements le matin et tournoi l'après-midi.



Alerte Inscriptions



	21 septembre 2020	Critérium Fédéral 1er tour
	01 octobre 2020	Challenge J1
	02 octobre 2020	Championnat Féminin
	12 octobre 2020	Championnat Jeunes
	16 octobre 2020	Individuels Vétérans
	29 octobre 2020	Challenge J2
	30 octobre 2020	Critérium Fédéral 2ème tour
	11 novembre 2020	Circuit 1er tour
	26 novembre 2020	Challenge J3
	02 Décembre 2020	Petit AS Départementaux
	08 Janvier 2021	Critérium Fédéral 3ème Tour
	11 Janvier 2021	Individuel Sport
	20 janvier 2021	Circuit 2ème Tour
	29 Janvier 2021	Challenge J4
	04 Mars 2021	Challenge J5
	24 Mars 2021	Circuit 3ème tour
	26 Mars 2021	Titres par classement
	08 Avril 2021	Challenge J6
	24 et 25 Avril 2021	Championnat de Sarthe indiv
	07 Mai 2021	Challenge J7
	26 Mai 2021	Circuit 4ème tour



Championnat par équipes

1ère Phase	N°	2ème Phase
27 Septembre 2020 Journée 1	1-8	24 Janvier 2021 Journée 1
	2-7	
	3-6	
	4-5	
04 Octobre 2020 Journée 2	7-1	07 Février 2021 Journée 2
	6-2	
	5-3	
	8-4	
18 Octobre 2020 Journée 3	1-6	14 Mars 2021 Journée 3
	2-5	
	3-4	
	8-7	
08 Novembre 2020 Journée 4	5-1	28 Mars 2021 Journée 4
	4-2	
	3-8	
	6-7	
15 Novembre 2020 Journée 5	1-4	11 Avril 2021 Journée 5
	2-3	
	7-5	
	8-6	
29 Novembre 2020 Journée 6	3-1	18 Avril 2021 Journée 6
	5-6	
	4-7	
	2-8	
13 Décembre 2020 Journée 7	1-2	09 Mai 2021 Journée 7
	6-4	
	7-3	
	8-5	



Septembre 2020

Calendrier	Zones A B C	Epreuves nationales	Epreuves Régionales	Epreuves Départementales	Observations
mar 01 sept 20					
mer 02 sept 20					
jeu 03 sept 20					
ven 04 sept 20					AG Comité 19/20
sam 05 sept 20					
dim 06 sept 20					
lun 07 sept 20					Comité Directeur
mar 08 sept 20					Limite INS CF T1 R et N
mer 09 sept 20					
jeu 10 sept 20					Soirée des mérites 19/20
ven 11 sept 20					
sam 12 sept 20					Séminaire Arbitrage
dim 13 sept 20				TOPS JEUNES ET SENIORS	
lun 14 sept 20					Réunion de rentrée des clubs
mar 15 sept 20					
mer 16 sept 20					
jeu 17 sept 20					
ven 18 sept 20					
sam 19 sept 20		Ch Eq N1, N2, N3-journées 1 - phase 1			
dim 20 sept 20			Ch Eq PN R1 R2 R3 journée 1 - phase 1		
lun 21 sept 20					Limite INS CF T1 DEPT
mar 22 sept 20					
mer 23 sept 20					
jeu 24 sept 20				Vétérans J1 - PH1	
ven 25 sept 20					
sam 26 sept 20					
dim 27 sept 20				Ch Eq Départemental journées 1 - phase 1	
lun 28 sept 20					
mar 29 sept 20					
mer 30 sept 20					Commission Litiges



Octobre 2020

Calendrier	Zones A B C	Epreuves nationales	Epreuves Régionales	Epreuves Départementales	Observations
jeu 01 oct 20					Limite INS CHALLENGE J1
ven 02 oct 20					Limite INS CHP Féminin
sam 03 oct 20		Ch Eq N1, N2, N3-journée 2 - phase 1	Ch Eq PN R1 R2 R3 journée 2 - phase 1		
dim 04 oct 20					Bureau
lun 05 oct 20					
mar 06 oct 20					
mer 07 oct 20					Commission Litiges
jeu 08 oct 20				Vétérans J2 - PH1	
ven 09 oct 20					
sam 10 oct 20		CF - T1 - N1 messieurs du 09 au 11 N1 Dames les 10 et 11 à (Le Creusot-71)	CF T1 (Seniors 85, C.J.49, B.M.44)	CF T1 Jeunes	
dim 11 oct 20				CF T1 Seniors	
lun 12 oct 20					Limite INS CHP Jeunes
mar 13 oct 20					
mer 14 oct 20					
jeu 15 oct 20					
ven 16 oct 20				CHALLENGE Tour 1	
sam 17 oct 20		Ch Eq N1, N2, N3-journée 3 - phase 1	Ch Eq PN R1 R2 R3 journée 3 - phase 1	FEMININES J1 Ph 1	Limite INS IND Vétérans
dim 18 oct 20					
lun 19 oct 20					Formation IC
mar 20 oct 20					
mer 21 oct 20					Stage pour tous du 19 au 22
jeu 22 oct 20					Commission Litiges
ven 23 oct 20				Vétérans J3 - PH1	
sam 24 oct 20				INDIVIDUELS VETERANS	
dim 25 oct 20					
lun 26 oct 20					Formation AF du 26 au 29
mar 27 oct 20					
mer 28 oct 20					Stage Départemental
jeu 29 oct 20					Limite INS CHALL J2
ven 30 oct 20					Limite INS CF T2 DEPT
sam 31 oct 20		Fédérations affiliées et associées			



Novembre 2020

Calendrier	Zones A B C	Epreuves nationales Fédérations affiliaires et associées	Epreuves Régionales	Epreuves Départementales	Observations
dim 01 nov 20		Fédérations affiliaires et associées			
lun 02 nov 20					Comité Directeur
mar 03 nov 20					
mer 04 nov 20					
jeu 05 nov 20				Vétérans J4 - PHF	
ven 06 nov 20					
sam 07 nov 20		Ch Eq N1, N2, N3-journée 4 - phase 1	Ch Eq PN R1 R2 R3 journée 4 - phase 1	Champ Jeunes 1 Ch Eq Départemental journée 4 - phase 1	
dim 08 nov 20					
lun 09 nov 20					Limite INSC Circuit T1
mar 10 nov 20					Commission Litiges
mer 11 nov 20					
jeu 12 nov 20					
ven 13 nov 20				CHALLENGE Tour 2	
sam 14 nov 20		Ch Eq N1, N2, N3-journée 5 - phase 1		Circuit 1	
dim 15 nov 20			Ch Eq PN R1 R2 R3 journée 5 - phase 1	Ch Eq Départemental journée 5 - phase 1	
lun 16 nov 20					
mar 17 nov 20					
mer 18 nov 20					Commission Litiges
jeu 19 nov 20				Vétérans J5 - PHF	
ven 20 nov 20		CF - T2 - N1 messieurs du 20 au 23 N1 Dames les 21 et 22 à (Thorigné-Fouillard - 35)		CF T2 Jeunes	
sam 21 nov 20			CF T2 (Seniors 72, CJ 85, BM 53)		
dim 22 nov 20				CF T2 Seniors	
lun 23 nov 20					
mar 24 nov 20					
mer 25 nov 20					
jeu 26 nov 20					
ven 27 nov 20					Limite INS CHALLENGE J3
sam 28 nov 20		Ch Eq N1, N2, N3-journée 6 - phase 1		FEMININES (Si besoin)	
dim 29 nov 20			Ch Eq PN R1 R2 R3 journée 6 - phase 1	Ch Eq Départemental journée 6 - phase 1	
lun 30 nov 20					



Décembre 2020

Calendrier	Zones A B C	Epreuves nationales	Epreuves Régionales	Epreuves Départementales	Observations
mar 01 déc 20					
mer 02 déc 20					Limite INSC Petit As
jeu 03 déc 20				Vétérans J6 - PH1	Commission Litiges
ven 04 déc 20					
sam 05 déc 20				PETITS AS	Formation IC aux Petits As
dim 06 déc 20		Affiliaire handisport et sport adapté			AG FFTT
lun 07 déc 20					Bureau
mar 08 déc 20					
mer 09 déc 20					
jeu 10 déc 20				CHALLENGE Tour 3	
ven 11 déc 20					
sam 12 déc 20				Champ Jeunes 2	
dim 13 déc 20		Ch Eq N1, N2, N3-journée 7 - phase 1	Ch Eq PN R1 R2 R3 journée 7 - phase 1	FEMININES J3 Ph 1	
lun 14 déc 20				Ch Eq Départemental journée 7 - phase 1	
mar 15 déc 20					
mer 16 déc 20					
jeu 17 déc 20				Vétérans J7 - PH1	Commission Litiges
ven 18 déc 20					
sam 19 déc 20					
dim 20 déc 20					
lun 21 déc 20					
mar 22 déc 20					Stage pour tous
mer 23 déc 20					
jeu 24 déc 20					
ven 25 déc 20					
sam 26 déc 20					
dim 27 déc 20					
lun 28 déc 20					
mar 29 déc 20					Stage Départemental
mer 30 déc 20					
jeu 31 déc 20					



Janvier 2021

Calendrier	Zones A B C	Epreuves nationales	Epreuves Régionales	Epreuves Départementales	Observations
ven 01 janv 21					
sam 02 janv 21					
dim 03 janv 21					
lun 04 janv 21					Comité Directeur
mar 05 janv 21					Formation AF de 19h à 22h
mer 06 janv 21				Vétérans J1 - PH2	Limite INS CF T3 DEPT
jeu 07 janv 21					
ven 08 janv 21					
sam 09 janv 21					
dim 10 janv 21					
lun 11 janv 21					Limite INS Sport en Ese
mar 12 janv 21					Réunion Clubs/CD
mer 13 janv 21					Formation AF de 19h à 22h
jeu 14 janv 21					Réunion Clubs/CD
ven 15 janv 21					
sam 16 janv 21				Champ Jeunes 3	
dim 17 janv 21			BERNARD JEU	INDIVIDUELS SPORT EN ENTREPRISE	
lun 18 janv 21					
mar 19 janv 21					Réunion Clubs/CD
mer 20 janv 21					Form AF de 19h à 22h
jeu 21 janv 21				Vétérans J2 - PH2	Limite INS Circuit T2
ven 22 janv 21					
sam 23 janv 21		Ch Eq N1, N2, N3-journées 1 - phase 2		Circuit 2	
dim 24 janv 21		Ch Eq PN R1 R2 R3-journées 1 - phase 2		FEMINIINES J1 Ph 2	
lun 25 janv 21				Ch Eq Départemental/journées 1 - phase 2	
mar 26 janv 21					
mer 27 janv 21					Réunion Clubs/CD
jeu 28 janv 21					Form AF de 19h à 22h
ven 29 janv 21					Commission Litiges
sam 30 janv 21		CF - T3 - N1 messieurs du 29 au 31 N1 Dames les 30 et 31 à (Ceyrat - 63)	CF T3 (Seniors 49, CJ 44, BM 72)	CF T3 Jeunes	Limite INS CHALLENGE J4
dim 31 janv 21				CF T3 Seniors	



Février 2021

Calendrier	Zones A B C	Epreuves nationales	Epreuves Régionales	Epreuves Départementales	Observations
lun 01 févr 21					Bureau
mar 02 févr 21					
mer 03 févr 21					
jeu 04 févr 21				Vétérans J3 - PH2	Formation AF de 19h à 22h
ven 05 févr 21					
sam 06 févr 21		Ch Eq N1, N2, N3-journées 2 - phase 2	Ch Eq PN R1 R2 R3-journées 2 - phase 2		
dim 07 févr 21					
lun 08 févr 21					
mar 09 févr 21					
mer 10 févr 21					
jeu 11 févr 21					
ven 12 févr 21				CHALLENGE Tour 4	Form AF de 19h à 22h
sam 13 févr 21					Commission Litiges
dim 14 févr 21			Individuels et Coupe Nationale Vétérans - 48	Champ Jeunes 4	
lun 15 févr 21					
mar 16 févr 21					
mer 17 févr 21		Championnat de France des Régions			
jeu 18 févr 21				Vétérans J4 - PH2	Formation AF de 19h à 22h
ven 19 févr 21					
sam 20 févr 21		Fédérations affiliées et associées			
dim 21 févr 21					
lun 22 févr 21					
mar 23 févr 21					
mer 24 févr 21					
jeu 25 févr 21					Stage pour tous
ven 26 févr 21					
sam 27 févr 21					
dim 28 févr 21					



Mars 2021

Calendrier	Zones A B C	Epreuves nationales	Epreuves Régionales	Epreuves Départementales	Observations
lun 01 mars 21					
mar 02 mars 21					
mer 03 mars 21					Stage Départemental
jeu 04 mars 21					Limite INS CHALL J5
ven 05 mars 21					
sam 06 mars 21		Championnat de France Seniors			
dim 07 mars 21			Finale Régionale sport entreprises - 53		
lun 08 mars 21					
mar 09 mars 21					Comité Directeur
mer 10 mars 21					
jeu 11 mars 21				Vétérans J5 - PH2	
ven 12 mars 21					
sam 13 mars 21			Ch Eq PN R1 R2 R3 journée 3 - phase 2	Champ Jeunes 5	
dim 14 mars 21				Ch Eq Départemental journée 3 - phase 2	FEMININES (Si besoin)
lun 15 mars 21					
mar 16 mars 21					
mer 17 mars 21					Commission Litiges
jeu 18 mars 21				CHALLENGE Tour 5	
ven 19 mars 21					
sam 20 mars 21		CF - T4 - N1 messieurs du 19 au 21 N1 Dames les 20 et 21 à (Pont à Mousson - 54)	CF T4 (Seniors 44, Cj 49, BM 53)	CF T4 Jeunes	
dim 21 mars 21				CF T4 Seniors	
lun 22 mars 21					
mar 23 mars 21					
mer 24 mars 21					
jeu 25 mars 21					
ven 26 mars 21				Vétérans J6 - PH2	Limite INS Circuit T3
sam 27 mars 21				Challenge Evelyne Rouillon	
dim 28 mars 21		Ch Eq N1, N2, N3-journée 4 - phase 2	Ch Eq PN R1 R2 R3 journée 4 - phase 2	Circuit 3	Limite INS Titres Classis
lun 29 mars 21				Ch Eq Départemental journée 4 - phase 2	
mar 30 mars 21					
mer 31 mars 21					Commission Litiges



Avril 2021

Calendrier	Zones A B C	Epreuves nationales	Epreuves Régionales	Epreuves Départementales	Observations	
jeu 01 avr 21						
ven 02 avr 21						
sam 03 avr 21		Championnat de France Vétérans A (St-Die-des-Vosges - 88)				
dim 04 avr 21				Challenge des Classements		
lun 05 avr 21						
mar 06 avr 21					Bureau	
mer 07 avr 21				Date limite retours comités F/CLAS		
jeu 08 avr 21				Vétérans J7 - PH2	Limite INS CHALLENGE J6	
ven 09 avr 21					Limite INS Titres Sarthe	
sam 10 avr 21		Ch Eq N1, N2, N3-journée 5 - phase 2	Ch Eq PN R1 R2 R3 journée 5 - phase 2	Champ Jeunes 6		
dim 11 avr 21				Ch Eq Départemental journée 5 - phase 2		
lun 12 avr 21						
mar 13 avr 21						
mer 14 avr 21						
jeu 15 avr 21						
ven 16 avr 21						
sam 17 avr 21		Ch Eq N1, N2, N3-journée 6 - phase 2	Ch Eq PN R1 R2 R3 journée 6 - phase 2			
dim 18 avr 21				Ch Eq Départemental journée 6 - phase 2		
lun 19 avr 21						
mar 20 avr 21						
mer 21 avr 21					Formation IC en soirée (3h)	
jeu 22 avr 21				CHALLENGE Tour 6		
ven 23 avr 21						
sam 24 avr 21		Championnat de France Corps A (Angoulême - 16)		TITRES INDIVIDUELS SARTHE		
dim 25 avr 21						
lun 26 avr 21						
mar 27 avr 21						
mer 28 avr 21					Stage pour tous	
jeu 29 avr 21					Commission Litiges	
ven 30 avr 21						



Mai 2021

Calendrier	Zones A B C	Epreuves nationales	Epreuves Régionales	Epreuves Départementales	Observations
sam 04 mai 21					
dim 02 mai 21					
lun 03 mai 21					
mar 04 mai 21					Stage Départemental
mer 05 mai 21					
jeu 06 mai 21					
ven 07 mai 21					Limite INS CHALLENGE J7
sam 08 mai 21		Ch Eq N1 - N2, N3-journée 7 - phase 2	Ch Eq PN R1 R2 R3 journée 7 - phase 2	Champ Jeunes 7	
dim 09 mai 21				Ch Eq Départemental journées 7 - phase 2	
lun 10 mai 21					
mar 11 mai 21					
mer 12 mai 21					Comité Directeur
jeu 13 mai 21					Commission Litiges
ven 14 mai 21					
sam 15 mai 21		Chpt France Juniors et Minimes à (Espalion - 12)			
dim 16 mai 21		Coupe Nat Vét à (Valenciennes - 59)	Finales par classements - 72		
lun 17 mai 21					
mar 18 mai 21					
mer 19 mai 21					
jeu 20 mai 21				CHALLENGE Tour 7	
ven 21 mai 21					
sam 22 mai 21					
dim 23 mai 21		AG FFTT le 23 Fédérations affiliées et associées			AG FFTT
lun 24 mai 21					
mar 25 mai 21					
mer 26 mai 21					
jeu 27 mai 21					Limite INS Circuit T4
ven 28 mai 21					Soirée des mérites
sam 29 mai 21		Championnat de France Cadets et Benjamins à Alençon - 61)	Vétérans par équipes - 72		
dim 30 mai 21				Circuit 4	



Jun 2021

Calendrier	Zones A B C	Epreuves nationales	Epreuves Régionales	Epreuves Départementales	Observations
mar 01 juin 21					
mer 02 juin 21					
jeu 03 juin 21					
ven 04 juin 21					Assemblée Générale
sam 05 juin 21		Titres par équipes a (Bourges - 18)	Titres par équipes - 53	Titres par équipes	
dim 06 juin 21				Titres par équipes	
lun 07 juin 21					
mar 08 juin 21					
mer 09 juin 21					
jeu 10 juin 21					
ven 11 juin 21					
sam 12 juin 21				Finale Chapt Jeunes	
dim 13 juin 21				CHALLENGE PLAYS OFF	
lun 14 juin 21					Comité Directeur
mar 15 juin 21					
mer 16 juin 21					
jeu 17 juin 21					
ven 18 juin 21					
sam 19 juin 21			Grand Prix de Pays de la Loire à Le Mans (72)		
dim 20 juin 21					
lun 21 juin 21					
mar 22 juin 21					
mer 23 juin 21					
jeu 24 juin 21					
ven 25 juin 21					
sam 26 juin 21		Finales par classement à (Le Creusot - 71)	AG Ligue ? (ou septembre) - 65		
dim 27 juin 21					
lun 28 juin 21					
mar 29 juin 21					
mer 30 juin 21					

Les règlements

Sommaire

Pages

• Championnat Jeunes Flunch	53 à 54
• Tournoi de rentrée	55
• Top Seniors et Jeunes Crédit Mutuel	56
• Petits As Départementaux	57
• Circuit Décathlon	58
• Championnat féminin	59 à 60
• Tournois	61 à 63
• Challenge Harmonie Mutuelle	64
• Indiv. sport entreprise Harmonie Mutuelle	65
• Vétérans	66 à 67
• Titres Départementaux Individuels Papéa	68 à 69
• Critérium Fédéral Départemental	70 à 71
• Finales par classement	72
• Championnat par équipes Prof Express	73 à 81
• Titres Départementaux par équipes	82

Tous les règlements sont disponibles et téléchargeables sur le site internet du comité départemental : www.pingsarthe.org



Article 1 : Le championnat comprend 5 catégories

Garçons	Filles
Juniors & Cadets	Minimes – Benjamines
Minimes	
Benjamins & Poussins	
Poussin (voir article 16)	

Article 2 : Le déroulement du championnat.

Article 2-1 : Il se déroule par équipe de 3 pour les garçons et de 2 pour les filles.

Article 2-2 : A chaque journée de championnat un 4^{ème} joueur (ou une 3^{ème} pour les filles) peut participer au double.

Article 2-3 : Une rencontre peut-être avancée avec l'accord des 2 équipes. (Aucun report n'est autorisé sauf motif exceptionnel).

Article 3 : Condition de participation

Article 3-1 : Un joueur ou une joueuse peut jouer dans les catégories supérieures. Néanmoins il est recommandé de faire jouer chaque joueur ou joueuse dans sa catégorie d'âge ou de sexe.

Article 3-2 : Une équipe Garçon doit comporter au minimum 1 garçon.

Article 3-3 : Les équipes doivent être composées de 2 joueurs ou joueuses minimum.

Article 4 : Le calendrier

Article 4-1 : Les dates de championnat se trouvent dans le calendrier départemental.

Article 4-2 : Chaque championnat se déroule sur 7 journées au maximum (moins pour les catégories à effectif plus réduit) et une journée 8 finale pour certaines divisions.

Article 5 : Le fonctionnement du championnat

Article 5-1 : Les équipes notamment en Juniors Garçons et Cadets, Minimes sont réparties en D1, D2 et D3 en tenant compte du classement de chaque joueur et des résultats aux différentes compétitions (critérium fédéral...).

Article 5-2 : Les D1 de chaque catégorie masculine sont réparties en 2 poules de 4 équipes. Dans chaque poule, le championnat est organisé en rencontres aller-retour (3 rencontres aller, 3 rencontres retour). Une 7^{ème} journée (journée finale) permettra de désigner les champions de chaque division et de réaliser les rencontres de classement. En D2 et D3, le championnat se déroule en rencontre Aller simple par poules de 8 équipes maximum.

Article 5-3 : Le principe de la pyramide sera instauré pour toutes les catégories.

Article 6 : Les rencontres

Article 6-1 : Les rencontres débutent à 14H15 dans la salle de l'équipe recevant sur 1 ou 2 tables.

Article 6-2 : Les rencontres se font toutes en 10 parties (9 simples et 1 double).

Article 7 : La présence d'un responsable adulte du club recevant est obligatoire dans la salle pour des raisons évidentes de sécurité.

Article 8 : La transmission des résultats.

Article 8-1: AVANT LE LUNDI MIDI:

Les résultats des rencontres et la saisie des feuilles de rencontres doivent être réalisées sur internet avant le lundi midi qui suit les rencontres par le club recevant.

Article 8-1 : Les feuilles de rencontres sont exclusivement faites avec le logiciel GIRPE.

Article 8-2 :- A la fin de la rencontre, un exemplaire papier signé des 2 capitaines sera conservé dans les clubs.

- Si un événement lors de la rencontre nécessite un rapport écrit, faites le sur le verso de la feuille. La Commission Litige statuera.

Article 9 : La journée finale

- Date fixée au calendrier
- Toutes les rencontres se jouent sur une table, arrêt au score acquis.
- Pour participer à la journée finale, obligation d'avoir disputé précédemment 2 rencontres en championnat dans l'équipe concernée.
- Les 2 premiers de chaque poule

1^{er} tour : 1^{er} D1A-2^{ème} D1B et 1^{er} D1B-2^{ème} D1A

2^{ème} tour : Places 1 & 2 : Les vainqueurs des rencontres du tour 1

Et places 3 & 4 : Les perdants du Tour 1

- Podiums : 4 joueurs (3 et 1 remplaçant) récompensés par équipe.

Tous les joueurs présents sont priés d'être en tenue sportive.

Article 10 : Les forfaits

Article 10-1 : PREVENIR est OBLIGATOIRE le plus tôt possible

Article 10-1-1 : en cas de forfait général : au 02.52.19.21.17 (Comité Départemental)

Article 10-1-2 : en cas de forfait pour une journée : le responsable du club adverse et la Commission Sportive.

Pour les 1^{er} et 2^{ème} forfaits : Sanction Sportive. 3^{ème} forfait : Forfait général

Article 10-2 : Toute rencontre peut être avancée (feuille modèle disponible sur le site du Comité et non reculée : elle doit être jouée à la date prévue au calendrier.

Article 11 : Brûlage : Un joueur ayant disputé **TROIS** rencontres, consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même **catégorie**, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes.

Article 12 : Toute entente entre plusieurs clubs ne pourra être considérée comme une équipe jeune pour les clubs ayant obligation de disposer d'une telle équipe (cf. règlement championnat seniors par équipes).

Article 13 : Les droits d'inscriptions figurent dans le dossier administratif.

Article 14 : Sanction : Résultat et/ou feuille non saisie sous Spid le lundi midi : amende de 5€

Article 15 :**Poussins-Poussines**

Article 5-4 : Le championnat Poussins se déroule sur 3 après-midi en formule Coupe Davis.

Chaque équipe est composée de 2 joueurs ou joueuses ou mixtes.

L'inscription est libre à chaque journée avec possibilité d'inscrire plusieurs équipes.

Les Poussins PROMO sont autorisés à participer sans basculement en licence Tradi.

Engagement : 5€ à chaque tour par équipe.

Article 1 : Conditions de participation

Le top est une épreuve sur sélection. Critères de sélection :

- 1°) Le Classement F.F.T.T. (prise en compte des points licence du début de saison : 1^{er} juillet)
- 2°) A nombre de points égal, le ou la plus jeune est prioritaire.

Article 2 : Déroulement :

Article 2-1 : L'épreuve se déroule sur 1 journée sur 12 tables en début de saison (voir calendrier).

Article 2-2 : Chaque tableau est composé de 6 joueurs

Les 12 tableaux :

- TOP 6 Tableau A Seniors Messieurs- TOP 6 Seniors Dames
 - TOP 6 Tableau B Seniors Messieurs- TOP 6 Juniors Filles
 - TOP 6 Juniors Garçons A- TOP 6 Cadettes
 - TOP 6 Juniors Garçons B- TOP 6 Minimes Filles
 - TOP 6 Cadets- TOP 6 Benjamins Poussins
 - TOP 6 Minimes Garçons- TOP 6 Benjamins(es), Poussins(es)
- Un joueur peut intégrer un tableau supérieur s'il possède les points pour intégrer ce tableau.
 - Possibilité de Wild-cards attribuées par le CTD et le président de la commission jeunes.

Article 2-3 : Les parties se font au meilleur des 5 manches. (12 tables nécessaires)

Article 3 : Sanctions :

- Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :
 - Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve : amende de 25€
 - Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.
- Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

Les Petits As

Article 1 : Les Petits As départementaux sont une épreuve de détection départementale et concerne les catégories Poussins et Benjamins 1^{er} année en garçons et filles.

Article 2 : Les benjamins 1, les poussins, les poussins - 1 devront être licenciés traditionnels FTT en Sarthe. Ils participeront à un tournoi sur une journée avec l'objectif de faire jouer un maximum de parties.

Article 3 : Le tournoi sera placé sous la responsabilité d'un juge arbitre, les victoires et défaites seront comptabilisées pour le classement du joueur ; **(coefficient 0.5)**

Article 4 : Trois tableaux sont prévus : Poussins, Poussins – 1 et benjamins 1. Mixité dans les deux tableaux. Les joueurs seront placés en poule de 4 puis tableau où toutes les places seront jouées (en fonction du nombre d'inscrits et de la capacité de la salle). Les parties se joueront au meilleur des 3 manches.

Article 5 : Les poussins d'année n-2 et après devront être licenciés Promo ou Tradi FTT en Sarthe, ils participeront à différents jeux sous forme d'ateliers pendant une ½ journée. Ils seront amenés à pratiquer sur des tables évolutives.

Article 6 : Le coaching est interdit dans les tableaux.

Article 7 : Pour prétendre à une sélection Régionale, il faut avoir participé à la phase départementale (sauf contre-indication médicale ou sélection à un stage de Tennis de Table Régional ou National. Dans ce cas le Comité peut accorder une Wild Card).

Article 8 : Chaque participant sera récompensé (posters, cartes postales.) et un goûter viendra clôturer la ½ journée.

Article 9 : La participation est gratuite pour tous les joueurs.

Article 10 : Engagement : Sous Spid - Espace Mon Club - Sportif - Inscriptions aux épreuves.



Le plaisir.
Intensément.

Centre Commercial Auchan
La Chapelle St Aubin



I: 5 Tableaux BENJAMINS 1, BENJAMINS 2, POUSSINS(ES), POUSSINS (ES) année N-1, BENJAMINES & POUSSINES.
Article 1 :

- Garçons : Le circuit Décathlon est ouvert à tous les poussins et uniquement aux benjamins lors de leur 1^{re} année de licence (Tradi ou Promo) ou licencié après le 2^{ème} tour de la saison précédente.
- Filles : Le circuit Décathlon est ouvert à toutes les poussines et Benjamines (Tradi et Promo), et pas uniquement aux 1^{ères} licences.

Article 2 : Le circuit se déroule sur 4 journées : (Voir calendrier)

Article 3 :

Article 3-1 : Le circuit Décathlon est composé de 5 tableaux :

Mixtes	Garçons	Filles
Poussin(e)s	Benjamins 1	Poussines Benjamines
Poussin(e)s année n – 1 et après	Benjamins 2	

Article 3-2 : Les poussines ont le choix de jouer soit avec les poussins soit avec les féminines. (Les inscrire dans le tableau correspondant en le précisant).

Article 4 : Les joueurs sont regroupés par poules de 3 ou 4 suivant le nombre d'inscriptions. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final. Les autres vont dans le tableau consolante.

Article 5 : Les inscriptions

Article 5-1 : Les inscriptions devront parvenir au comité départemental au plus tard le mercredi avant l'épreuve. Le prix de l'inscription est mentionné dans le memento et facturé au club.

Article 5-2: Aucune inscription ne sera prise sur place.

Article 6 : Tout joueur engagé et absent le jour de la compétition se verra facturer sa participation, sauf s'il est excusé avant le jeudi soir précédant l'épreuve.

Article 7 : Chaque participant sera récompensé.

Article 8 : Les vainqueurs des différents tableaux passeront dans les tableaux supérieurs à l'issue de chaque tour.

Article 9 : Engagement : Sous Spid - Espace Mon Club - Sportif - Inscriptions aux épreuves.

Article 10 : 3 tableaux : MINIMES, CADETS, JUNIORS.

Article 10-1 : Il se déroule sur 4 journées (à l'identique des journées 1 à 4 du circuit décathlon)

Article 10-2 : Ouvert à tous les joueurs des catégories ci-dessus lors de leur 1^{re} année de licence (Tradi ou Promo).

Article 10-3 : Engagement : Sous Spid - Espace Mon Club - Sportif - Inscriptions aux épreuves.

Championnat Féminin

Article 1 : Conditions de participation :

Article 1-1 : Le championnat féminin est réservé aux licenciées traditionnelles de la catégorie Benjamines à Vétérans.

Article 1-2 : Les équipes sont composées de **3 joueuses et formées sans notion de Club**.

Article 1-3 : Une équipe peut être formée de 3 joueuses de 3 clubs différents.

Article 1-3-1 : Les noms des joueuses susceptibles de jouer dans cette équipe (5 maximum) sont fournis au moment de l'inscription.

Ceci pour permettre une bonne répartition des équipes dans les différentes poules

Article 1-3-2 : Il est possible de rajouter des joueuses en cours de saison :

- **Lors de l'ajout d'une nouvelle joueuse, la somme des points des 3 joueuses ne doit pas être supérieure à 10% de la somme des points des 3 joueuses inscrites en début de saison.**

Article 1-3-3 : **A chaque rencontre, une 4^{ème} joueuse peut participer au double.**

Article 2 : Déroulement du championnat

Article 2-1 : Le championnat se déroule sur 3 ou 4 journées par phase jouées le samedi après-midi. (Voir date sur l'annuaire départemental).

Article 2-2 : Toutes les équipes sont réunies dans le même centre.

Article 2-3 : Chaque rencontre se joue sur 10 pts (3 simples chacune et 1 double pour l'équipe).

Article 2-4 : Le Championnat se compose de 2 divisions (D1 et D2). La formule peut être modifiée en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article 2-5 : A la fin de chaque phase, un système de montées et descentes est appliqué entre la D1 et la D2 (à définir en fonction du nombre d'équipes inscrites).

Article 3 :

Article 3-1 : Il n'y a aucun brûlage avec le **Championnat masculin départemental**. Une féminine participant à ce Championnat peut continuer de jouer dans une équipe masculine en Championnat Seniors départemental.

Article 3-2 : Brulage classique entre équipes d'un même club engagées dans le championnat départemental féminin.

Article 3-3 : Brulage classique entre une équipe 1 et une équipe 2.

Article 4 : Aucune sanction financière ni sportive ne sera appliquée en cas de refus de montée en Régionale à la fin de chaque phase. En cas de refus de montée, la place vacante sera proposée à l'équipe terminant 2^{ème}, ou 3^{ème}.

Article 5 : Pour pouvoir monter en Région en fin de phase ou saison, on applique le règlement fédéral : l'équipe formée de 4 joueuses devra être formée de joueuses de 2 clubs maximum. L'équipe doit être en conformité avec les règlements de la Ligue.

Article 6 : Les 2 premières de chaque division sont récompensées (Coupes et bons d'achats).

Article 7 : Forfait :

1^{er} et 2^{ème} forfait : pénalité sportive : perte de la rencontre et 0 pt rencontre

3^{ème} forfait : Forfait général

Article 8 : La transmission des résultats :

Remontées des feuilles de rencontres sur GIRPE par la Responsable du Championnat féminin avant le Lundi midi

Article 9 : **Engagement : Utilisez exclusivement le memento téléchargeable sur le site du CD.**

Tournois

SOMMAIRE :

A. Règlements fédéraux :

B. Règlements régionaux :

1. Processus administratif pour l'homologation d'un tournoi
2. Calendrier pour la demande des dates de tournoi
3. Calendrier pour la demande d'homologation
4. Distances séparant 2 tournois
5. Priorités sur l'homologation
6. Discipline
7. Incompatibilités
8. Quelques impératifs
9. Quelques conseils
10. Liste des JA du CD 72 habilités à officier
11. Coordonnées des Responsables

Règlements fédéraux :

La réglementation des Tournois fait actuellement l'objet du TITRE X des règlements Sportifs fédéraux en vigueur.

Rappel de quelques points : Classification :

- Tournoi International : épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. *et aux licenciés des Fédérations étrangères affiliées I.T.T.F.*
- Tournoi National : épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. ; le tournoi est de classe A si la dotation est supérieure ou égale à 5000 € et de classe B si la dotation est inférieure à 5000 €. *Interdit ux licenciés des Fédérations étrangères affiliées I.T.T.F.*
- Tournoi Régional : épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. des associations de la région du club organisateur *et aux licenciés des Fédérations étrangères affiliées I.T.T.F.*
- Tournoi de promotion : épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. Les résultats des parties lors de cette épreuve ne sont pas pris en compte pour l'établissement des classements individuels.

Détermination des compétences :

- La commission sportive fédérale est compétente pour homologuer les tournois nationaux, internationaux et les tournois dont la dotation globale est supérieure à 3000 €
- La commission régionale est compétente pour homologuer les tournois régionaux et départementaux dont la dotation est inférieure à 3000 €.

Règlements régionaux :

1. Procédure administrative pour l'homologation d'un tournoi

- L'organisateur doit au préalable en demander l'inscription au calendrier. Cette demande doit être faite suivant le calendrier prévu (point 2).
- Les responsables envoient un accusé de réception précisant la date retenue.
- Après accord de la date, l'organisateur adresse au Responsable Départemental : la catégorie du tournoi, le projet du règlement, les droits d'homologation correspondants, le nom et grade du Juge arbitre qui devra être JAN pour les tournois internationaux ou nationaux classés A et au moins JA3 pour les autres tournois.
- Les demandes sont adressées aux comités départementaux qui transmettent à la Ligue, la quelle transmet à la F.F.T.T après avis pour les tournois relevant de la commission fédérale.
- A tout moment de cette procédure, l'organisateur pourra être amené à apporter des modifications à son règlement ou à produire tous les documents manquants au dossier pour obtenir l'homologation définitive.

Tournois

2. Calendrier pour la demande des dates de tous les tournois

Les tournois homologués sont organisés sur la saison sportive mais le calendrier des demandes de dates varie en fonction de la date du tournoi.

Tournoi du mois de septembre	Avant le 01 juin	Saison n - 1
Tournoi d'octobre à décembre	Avant le 30 juin	Saison n - 1
Tournoi de janvier à juin	Avant le 30 septembre	Saison n

3. Calendrier pour la demande d'homologation

L'homologation des tournois régionaux organisés sur la saison sportive doit être obtenue selon le calendrier suivant :

Tournoi du mois de septembre	Avant le 30 juin	Saison n - 1
Tournoi d'octobre à décembre	Avant le 15 septembre	Saison n
Tournoi de janvier à juin	2 mois avant la date du tournoi	Saison n

3.1 - Les droits d'homologation pour la saison 2020/2021

- Les droits d'homologation de la Ligue étant supprimés, pour les tournois départementaux, un seul chèque à l'ordre du comité départemental, selon le barème en vigueur du comité.
- Pour les tournois nationaux et internationaux, il faut adresser obligatoirement 2 chèques séparés : l'un à l'ordre de la FFTT et l'autre pour la caution

Echelon	Chèque Ligue	Chèque FFTT	Droit parution affiche
Régional			5 €
National B		150€ + caution 170€	5 €
National A		300€ + caution 170€	5 €
International		500€ + caution 170€	10 €

Le terme « et sur invitations » ne devra plus figurer dans les règlements. Les demandes de parution d'affiche sur le site de la Ligue sont à régler en même temps que la demande d'homologation (envoyer les fichiers à la Ligue)

Tournoi

4. Distances séparant 2 tournois

- Si une même date est demandée pour 2 tournois dans des salles assez proches, situées à une distance inférieure à 50 kms, il sera demandé l'accord des deux clubs.
- En cas de désaccord, c'est la commission régionale des tournois qui tranchera.

5. Priorités sur l'homologation

- Respect des délais d'inscription.
- Respect de la procédure administrative antérieure et postérieure.
- Club non satisfait la saison précédente.
- Qualité de l'organisation (salle-aire de jeu-matériel-Juge-Arbitre).
- Antériorité des organisations à date fixe.

6. Discipline

Procédure :

- Les règlements des tournois doivent toujours être visés par les Juges Arbitres désignés (voir la liste jointe par la CRA).
- Si une association organise un tournoi dont les résultats sont remontés sur SPID sans en demander l'homologation, **elle se verra infliger une amende de 200 euros, reversée à son comité départemental.**
- Pour tous les tournois « amicaux » (doubles, harbart, coupe Davis, promotion): la demande de date est à faire au comité départemental concerné.
- Le règlement d'un tournoi homologué ne peut être modifié qu'avec l'accord de la commission régionale des tournois, exception faite du cas où l'organisateur, en accord avec le Juge Arbitre, souhaite annuler un tableau faute d'un nombre insuffisant de participant ou modifier la formule indiquée (par exemple poule unique de 5, 6 ou 7 au lieu de formule standard). Pour cela, Il est vivement recommandé d'indiquer dans le règlement du tournoi, le nombre minimum de participants en dessous duquel un tableau pourra être annulé ou modifié.

Sportive :

- Conformément aux règlements fédéraux, un joueur forfait non excusé à un tournoi, est enregistré comme perdant la première partie des tableaux pour lesquels il s'était inscrit.
- En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue en application de l'article 7.2 TITRE IV Chapitre II des règlements administratifs

7. Incompatibilités

Conformément à l'article X-106 des règlements fédéraux et après décision de la Ligue, aucune épreuve ne peut être homologuée aux dates retenues pour le calendrier pour :

o Les tours du Critérium Fédéral.

o Les journées du Championnat de France par équipes sauf les journées des titres et des barrages.

o L'organisation de la journée finale des compétitions des fédérations associées sur le territoire de la ligue du club organisateur sauf accord local ou national des dites fédérations.

o L'organisation d'une compétition nationale ou internationale sur le territoire de la ligue ou d'une ligue limítrophe du club organisateur, si le tournoi peut constituer une gêne pour cette organisation.

o L'organisation de compétitions individuelles régionales.

Toutefois une dérogation pourra être accordée à l'organisateur s'il s'engage à ne pas accepter des joueurs et joueuses inscrits ou qualifiés pour les compétitions individuelles.

Tournois

8. Quelques impératifs

Obligation :

Générer (enregistrer, déposer et envoyer) le règlement du tournoi par le biais du site « SPIDWEB » ou « SPID MON CLUB »

- Les personnes désignées pour la direction des épreuves ne pourront pas participer au tournoi afin de faciliter le travail du Juge Arbitre.
- Respecter les horaires.
- Limiter la participation à 2 tableaux individuels.
- Ne pas bloquer les jeunes toute la journée.
- Finale obligatoire au meilleur des 5 manches si présence d'un Jeune (- de 18 ans)
- Promouvoir les féminines.
- Envoyer, sous les 8 jours, les résultats, articles de presse, rapport du Juge Arbitre aux :
 - Responsables départemental et régional pour les tournois départementaux et régionaux.
 - Responsables régional et national pour les tournois d'un niveau supérieur.
- Le rapport du Juge Arbitre devra indiquer le nombre de :
 - Participants par tableau
 - Forfaits par tableau
 - L'horaire général
 - Les problèmes rencontrés
- Procéder à la remontée des résultats saisis sur SPIDD.
- Le club organisateur doit obligatoirement fournir les balles en précisant dans le règlement la nature et la couleur de celles-ci.
- Liste des lots par tableau jointe au règlement.

9. Quelques conseils :

- Poules de 3 avec 2 qualifiés par poule
- Table d'arbitrage sur élevée avec sono.
- Tableau respectant les séries de classement.
- Tarifs préférentiels pour les jeunes.
- Si possible, tableaux féminins, vétérans et Licences promotionnelles.
- Attirer les féminines en attribuant un bon d'achat au club inscrivant le plus de féminines.

10. Liste des JA du CD 72 habilités à officier :

Grade minimum pour les Tournois Régionaux et Nationaux B : JA3

JAN	VIGNERON Michel	06 07 25 24 25	vigneron.michel@orange.fr
JA3	BODEREAU Benoit	06 83 50 61 46	benoitbodereau21@orange.fr
JA3	GAUSSERAN Bruno	06 34 31 61 66	bruno@gausseran.fr
JA3	GAUDEMER Patrick	06 30 60 33 82	patrick.gaudemer@neuf.fr
Spideur	GILARDOT Franck	07 83 05 81 98	gilardot.franck@gmail.com

11. Coordonnées des Responsables

- Responsable de Branche :
- LIGUE :
- CD 72 Michel VIGNERON : vigneron.michel@orange.fr

Article 1 : Généralités :

- Le Challenge se joue par équipes de 2 joueurs d'un même club ou de deux clubs différents
- Il est ouvert à tous les licenciés SENIORS, VETERANS et JUNIORS
- Un club peut engager plusieurs équipes
- Possibilités d'engager de nouvelles équipes à chaque tour.
- Le brûlage est le même que celui du Championnat par équipes

Article 2 : LICENCIES TRADITIONNELS :

- Il se compose de 2 divisions

Total des points des 2 joueurs
Moins de 2000 points
Moins de 3000 points

- Chaque division est composée en majorité de poules de 3 équipes.

Article 3 : LICENCIES PROMOTIONNELS :

Une seule division

Article 4 : Le calendrier :

- Le challenge se déroule le Jeudi soir à 20h00.
- Le challenge se déroule sur 5, 6 ou 7 journées selon les dates disponibles
- Une journée finale (Play-off) regroupant dans un même lieu les 8 meilleures équipes de chaque division attribuera les Titres départementaux dans chaque division.
 - ¼ Finale (1-8, 2-7, 3-6, 4-5) puis ½ F, Finale et rencontres de classements.
 - Arrêt au score acquis ; si égalité, le double sera effectué pour un départage.

Article 5 : Déroulement des rencontres :

- La compétition se déroule sur 2 tables
 - Formule Coupe Davis sans les doubles. Chaque joueur joue en simple contre les 2 joueurs adverses (Soit 4 parties par joueur et par soirée)
- Le 1^{er} de la poule reçoit chez lui
 - 1^{ère} rencontre : 2 – 3 (1 arbitre)
 - 2^{ème} rencontre : 1 – 3 (2 arbitre)
 - 3^{ème} rencontre : 1 – 2 (3 arbitre)
- A chaque tour, de nouvelles poules sont constituées en tenant compte des résultats du tour précédent (points attribués à chaque équipe de la poule en fonction de leur classement).

Article 6 : Attribution des points à chaque tour :

- 1^{er} poule : 10 pts
- 2^{ème} de poule : 7 pts
- 3^{ème} de poule : 4 pts
- 4^{ème} de poule : 3 pts
- Forfait excusé : 1 pt
- Forfait non excusé : 0 pt
- Si égalité, départage aux points rencontres puis points parties puis avantage aux équipes dont le classement cumulé des 2 joueurs sera le plus faible.

Article 7 : Remontée des Résultats :

- Les résultats des rencontres et la remontée vers Spid doivent être réalisées avant le Lundi midi qui suit les rencontres par le club recevant.

Article 1 : Conditions de participation

Les titres départementaux sont réservés aux joueurs et joueuses possédant **une licence traditionnelle** et sont qualificatifs pour la phase **régionale, puis nationale**.

Article 2 : Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 tableaux maximum.

Les tableaux sont les suivants :

- 1- Tableau Toutes catégories messieurs. (Après-midi)
- 2- Tableau Classés 5 à 12 messieurs et dames (Après-midi)
- 3- Tableau Toutes catégories dames.
- 4- Tableau Vétérans messieurs A moins de 60 ans. Début 09h30.
- 5- Tableau Vétérans messieurs B plus de 60 ans. Début 09h30.
- 6- Tableau Vétérans dames (Matin)
- 7- Tableau Loisirs

Un joueur engagé dans le tableau 5-12 ne peut pas participer au tableau Toutes Catégories Messieurs)

Vétérans dames et Toutes catégories dames. Si peu d'engagées, il sera fait une seule poule.

Article 3 : Déroulement :

Article 3-1 : Les tableaux se déroulent par **poules** de **3** ou **4** en fonction du nombre d'inscrits.

Consolante possible pour les tableaux du matin (A l'appréciation du juge-arbitre).

Article 3-2 : Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés dans un tableau à élimination directe.

Classement intégral de 1 à 8 (si possibilité d'organisation) dans chaque tableau.

Article 3-3 : Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Article 3-4 : Le joueur ou joueuse participant ce même jour à une épreuve régionale ou nationale, sera qualifié d'office pour les Individuels Régionaux, sous réserve de l'acquiescement du droit d'engagement à l'épreuve départementale.

Article 3-5 : Si des parties de classement ne sont pas jouées, le classement des joueurs sera fait par rapport aux points classement des joueurs.

Article 4 : Récompenses :

Article 4-1 : Les 3 premiers de chaque tableau individuel Messieurs et dames.

(1 coupe au 1^{er} et médailles pour les 2^{èmes} et 3^{ème}).

Article 4-2 : Fleurs pour les dames

Article 5 : Sanctions :

Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :

- Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve : amende 25€.

- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

Article 6 : La feuille d'engagement est téléchargeable sur le site internet.

Championnat Vétérans équipes

Article 1 : Dates de rencontre :

Article 1-1 : Les rencontres ont lieu le jeudi soir à partir de 20 h 30 et doivent se jouer à la date prévue au calendrier (voir calendrier départemental). Conformément aux règlements, une rencontre peut être avancée suite à accord des 2 équipes et avis écrit ou mail au Comité, 2 jours à l'avance.

Article 1-2 : Pour un **motif grave**, la Commission Vétérans, à **titre exceptionnel**, peut autoriser le report d'une rencontre : (Décès, maladie d'un des 2 joueurs de l'équipe etc...). Un justificatif devra être présenté au CD rapidement. Il convient alors d'en aviser la commission qui définira une date butoir. Toutefois, les clubs sont autorisés à s'entendre pour jouer avant cette date. (Sans arrangement possible, la rencontre aura lieu à la date définie).

Article 1-3 : **Les rencontres annulées** pour le compte d'une journée en raison des conditions météorologiques se dérouleront aux dates de rattrapage prévues au calendrier à la même heure. Toutefois, les clubs sont autorisés à s'entendre pour jouer avant cette date (sans arrangement possible, la rencontre aura lieu à la date définie).

Article 2 : Organisation :

Article 2-1 : Le championnat se déroule en 2 phases et est organisé en divisions et en poules :

- D1 : 1 poule de 8 équipes
- D2 : 1 poule 8 équipes
- D3 : 1 poules 8 équipes
- D4 : x poules de x équipes

Le nombre d'équipes par poule peut varier en fonction du nombre d'équipes engagées.

Article 2-2 : Les rencontres se déroulent selon la formule « Coupe Davis » :

- 2 simples : A-X & B-Y,
- 1 double auquel peuvent s'intégrer 1 ou 2 joueurs ne participant pas aux simples,
- 2 simples : A-Y & B-X.

Article 2-3 : Les parties se déroulent dans l'ordre de la feuille de rencontre et se disputent au meilleur des 5 manches.

Article 3 : Montées/descentes :

Article 3-1 : A l'issue de la 1ère phase : Interconnexion D1 – D2 – D3 – D4 ect.

Article 3-2 : Montées

- D2 – D3 – D4 Les 2 premiers de chaque poule montent dans la division supérieure.

(Si plusieurs poules en D4, seul le premier de chaque poule monte en D3)

Article 3-3 : Descentes.

Dans chaque division, il descend autant d'équipes qu'il est nécessaire pour qu'il ne reste que des poules de 8 équipes.

Article 3-4 : 2^{ème} Phase : Même règlement que ci-dessus (Ajustement en fonction du nombre d'équipes inscrites).

Article 4 : Attribution des titres :

Article 4-1 : Les titres sont attribués l'issue de la 2^{ème} phase de la saison en cours.

Article 4-2 : Le premier de chaque poule est déclaré Champion de Sarthe de sa division.

Article 5 : Transmission des résultats :

Article 5-1 : AVANT LE LUNDI MIDI :

Les résultats des rencontres et la saisie des parties des feuilles de rencontres doivent être réalisées sur internet **avant le lundi midi qui suit les rencontres par le club recevant.**

Article 5-2 : Les feuilles de rencontres sont exclusivement faites avec le logiciel GIRPE.

Article 5-3 :

- A la fin de la rencontre, un exemplaire papier signé des 2 capitaines sera conservé par les clubs.
- Si un événement lors de la rencontre nécessite un rapport écrit, faites le sur le verso de la feuille. La Commission Litige statuera.

Article 6 : Forfait :

1^{er} et 2^{ème} forfait : pénalité sportive : perte de la rencontre et 0 pt rencontre
3^{ème} forfait : Forfait général

Article 7 : Sanctions :

Résultat et/ou feuille non saisie sous Spid le lundi midi : amende de 5€

Individuels Vétérans

Article 1 : Conditions de participation

Article 1-1 : Les titres départementaux sont réservés aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours, possédants une licence traditionnelle. Ils sont qualificatifs pour la phase régionale, puis nationale.

- Ils comportent 9 tableaux qualificatifs pour les Régionaux:

- V1 Messieurs et V1 Dames (âgés de 40 à moins de 50 ans)
- V2 Messieurs et V 2 Dames (âgés de 50 à moins de 60 ans)
- V3 Messieurs et V3 Dames (âgés de 60 à moins de 70 ans)
- V4 Messieurs et V4 Dames (âgés de plus de 70 ans)
- V5 Messieurs (âgés de plus de 80 ans)

Article 1-2 : Pour être qualifiés pour les Régionaux, les joueurs doivent être inscrits et s'être acquittés des droits d'engagements.

Article 1-3 : La commission Vétérans se réserve le droit de réunir les tableaux féminins en un ou plusieurs tableaux selon le nombre d'engagées. Les parties jouées entre les joueuses d'une même catégorie décideront du Titre dans chaque catégorie.

Article 2 : Déroulement et organisation.

Article 2-1 : Date des Titres Individuels Vétérans départementaux. Voir date prévue au calendrier.

Article 2-2 : Les tableaux se déroulent par poules de 3 ou 4 selon le nombre d'inscrits.

Article 2-3 : Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés dans un tableau à élimination directe.

Article 2-3-1 : Possibilité d'avoir des tableaux consolantes si l'horaire le permet.

Article 2-3-2 : Tableau DOUBLES possible (réservés aux joueurs inscrits dans les tableaux simples) si l'horaire général le permet. (A l'appréciation du Juge arbitre et Délégué).

Article 2-4 : Classement intégral de 1 à 8 (si possibilité d'organisation) dans chaque tableau.

Article 2-5 : Si des parties de classement ne sont pas jouées, le classement des joueurs sera fait par rapport aux points classement des joueurs.

Article 2-6 : Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Article 3 : Récompenses :

Article 3-1 : Les 3 premiers de chaque tableau individuel Messieurs.

Article 3-2 : Les 3 premières de chaque tableau individuel plus fleurs.

Article 3-3 : Médailles pour les vainqueurs et finalistes du tableau double.

Article 4 : Le nombre de joueurs qualifiés pour l'échelon régional est défini par La Ligue.

Article 5 : Le joueur ou joueuse participant ce même jour à une épreuve régionale ou nationale sera qualifié d'office pour les Championnats régionaux, sous réserve de l'acquittement du droit d'engagement à l'épreuve départementale.

Article 6 : Sanctions :

- Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :
- Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

Article 7 : Engagement : Sous SPID - Espace Mon club - Sportif - Inscriptions aux épreuves.

Championnats de la Sarthe



Article 1 : Les Championnats de la Sarthe dans chaque catégorie sont réservés aux joueurs et joueuses possédant une licence traditionnelle dans le département de la Sarthe.

Article 2 : Critères de qualification

Article 2-1 : Tableaux et nombre de joueurs

Poussins - Poussines	8 joueurs ou joueuses aux points actualisés du dernier classement paru et/ou sélection par l'équipe technique départementale.
Benjamins	16 ou 24 (selon le nombre d'inscrits) meilleurs premiers aux points actualisés du dernier classement paru.
Minimes G	32 meilleurs premiers aux points actualisés du dernier classement paru.
Cadets	
Seniors M	
Juniors G	24 meilleurs premiers aux points actualisés du dernier classement paru.
Benjamines	12 meilleures premières aux points actualisés du dernier classement paru.
Minimes F	
Cadettes	
Juniors F	
Seniors D	

Article 2-2 :

- Un joueur ou joueuse peut s'inscrire dans 2 tableaux à raison d'un tableau par jour.
- Le joueur peut participer à un tableau supérieur à sa catégorie s'il a les points nécessaires pour participer à ce tableau.
- Obligation de participer au tableau correspondant à sa catégorie.
- Une ou deux wild-cards peuvent être accordées par le CTD et Responsable des Titres pour permettre à un joueur de participer à un tableau supérieur (2 ou 3 catégories au-dessus) s'il a les points nécessaires, sans joueur dans le tableau de sa catégorie.

Article 2-3 Si le joueur est sélectionné dans une autre compétition le jour de son tableau, il peut disputer le tableau supérieur à sa catégorie.

Article 3 : Les droits d'inscription figurent dans le dossier administratif.

Article 4 : La Branche compétition est responsable des titres départementaux par catégories.

Article 5 : 13 titres de Champion de Sarthe sont attribués :

Seniors Vétérans Messieurs	Seniors Vétérans Dames
Juniors Garçons	Juniors Filles
Cadets	Cadettes
Minimes	Minimes Filles
Benjamins	Benjamines
Poussins & Poussines	
Doubles Messieurs *	Doubles Dames *

* Réservés aux qualifiés des tableaux seniors

Article 6 : Déroulement sportif des simples :

Tirage au sort. Les joueurs et joueuses sont répartis par le Juge arbitre d'après leur classement (points actualisés) et par assiette dans des poules de 3 ou 4 participants.

Le Samedi					
Poussins	Poussines	Minimes G	Juniors G	Minimes F	Juniors F
Les joueurs sont répartis en 2 poules de 4 participants.		Les joueurs sont répartis en poules de 4 participants.		Les joueuses sont réparties en 4 poules de 3 participantes (ou autre) selon le nombre d'inscrites).	
Classement de 1 à 8		Les deux premiers de poules sont qualifiés pour le tableau final.			
		Classement de 1 à 4			

Le Dimanche					
Benjamins	Cadets G	Seniors M	Benjamines	Cadettes	Seniors D
Les joueurs sont répartis poules de 3 ou 4 participants selon le nombre d'inscrits.	Les joueurs sont répartis en 8 poules de 4 participants.		Les joueuses sont réparties en 4 poules de 3 participantes (ou autre) selon le nombre d'inscrites).		
Les deux premiers de poules sont qualifiés pour le tableau final.					
Classement de 1 à 4 pour tous les tableaux					

Article 7 : Les poules et les tableaux à élimination directe se disputent au meilleur des 5 manches.

Article 8 : Seuls sont qualifiés pour disputer les doubles Messieurs et Dames les joueurs ou joueuses qualifiés dans les tableaux seniors.

Article 9 : Récompenses

Les Trois premiers de chaque tableau individuels sont récompensés. En double, les vainqueurs et finalistes sont récompensés. Lors des podiums, la tenue sportive est obligatoire.

Article 10 : Sanctions

- Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :
- Forfait à partir du jeudi midi précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions

Article 11 : Engagement : Sous SPID - Espace Mon club - Sportif - Inscriptions aux épreuves.

Critérium Fédéral départemental

Pour les règlements Régionaux et Nationaux, se reporter aux « Règlements Fédéraux » de la F.F.T.T.

Article 1 : Organisation sportive (voir annexes 1 & 2)

Article 2 : Déroulement sportif

Par groupe de 16 avec classement intégral de 1 à 16 (si le nombre d'engagés est inférieur à 16 dans une division, la commission concernée se réserve le droit de modifier la formule de l'épreuve).

Article 3 : Constitution des divisions

- Pour le premier tour les divisions sont constituées à partir des résultats de la saison précédente, de la manière suivante :
- Les montées au dernier tour de la division inférieure (sauf si changement de catégorie)
- Si un joueur n'a pas participé lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.
- Complétées par le classement aux points du critérium fédéral et éventuellement des nouveaux inscrits d'après leur classement (voir annexe 1)
- Poussins D1. Le vainqueur ou les 2 premiers de la division (selon le nombre d'inscrits, voir annexe) intègre la D1 benjamins au tour suivant.
- Un Poussin qui descend de D1 Benjamin descend en D2 Benjamin ou réintègre la D1 Poussin.

(Choix du joueur)

Article 4 : Placement des joueurs :

Une fois les divisions constituées, les joueurs sont placés dans l'ordre des points classements de la phase en cours.

Article 5 : Durée des parties Messieurs :

- Pour toutes les divisions **D1** : (Poules et tableau au meilleur des 5 manches). SAUF PG
- Autres divisions Seniors Messieurs et Juniors garçons : (Poules et tableau au meilleur des 5 manches).
- Autres divisions D2, D3, D4 etc pour les BG, MG et CG et PG D1: (Poules et tableau au meilleur **des 3 manches**).

Article 6 : Durée des parties Dames : Toutes divisions au meilleur des 5 manches.

Article 7 : Montées et Descentes (voir annexe 2)

Article 8 : Forfaits

Forfait non excusé : Amende + descente dans la division inférieure + Perte de la première partie.

Pas de forfait général même en cas de plusieurs forfaits.

Pour un 1er forfait excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive départementale :

Voyages scolaires - Service National Universel, - Décès (parents, enfants, fratrie) et Certificat médical présenté, le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres premiers forfaits excusés, le joueur descend d'une division. Pour un 2ème forfait, si le 1er forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division.

Article 9 : Inscriptions

Possibilité de s'inscrire jusqu'au 3ème tour.

Article 10 : Sanctions.

Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :

- Forfait à partir du mercredi soir 17h00 précédent l'épreuve :
- Amende de 10€ pour les jeunes
- Amende de 15€ pour les Seniors.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amendes identiques plus perte de sa première partie.

Un certificat médical présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

Critérium Fédéral départemental

Article 11 : Rappel d'un point de règlement.

- Retard à tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie et marque 0 (zéro) point mais il peut disputer les parties lui restant à jouer.

- **Un joueur qui refuse d'arbitrer à la demande du Juge-arbitre est classé dernier de son groupe et descend dans la division inférieure.**

Article 12 : Repêchages jusqu'au mercredi soir pour les jeunes, jeudi soir pour les seniors.

Article 13 : Engagement : Sous SPID - Espace Mon club - Sportif - Inscriptions aux épreuves.

Annexe 1

Ventilations des nouveaux joueurs dans les divisions au 1er tour *

MESSIEURS :

Les nouveaux joueurs seront ventilés dans les différentes division en fonction de leurs point de licence de la saison en cours.

DAMES :

Etude en fonction du nombre d'inscrites dans chaque catégorie.

Possibilité de modification selon le nombre d'inscrits

Inscription au 2^{ème} et 3^{ème} tour :

Même tableau que ci-dessus mais avec une division en moins.

DAMES

Etude en fonction du nombre d'inscrites dans chaque catégorie.

Annexe 2

MESSIEURS SENIORS JUNIORS CADETS MINIMES BENJAMINS	D 1 1 Groupe de 16	D 2 2 Groupes de 16 T1, 2 & 3 2 montées en D1 par groupe T4 : 1 montée	D 3, D4 ect... 2 Groupes de 16 T1, 2 & 3 3 montées par groupe T4 : 2 montées	Dernière division Selon le nombre de participants
POUSSINS D1	Nombre d'engagés : <= 10 : 1 montée en D1 BG > 10 : 2 montées en D1 BG			
<u>DAMES</u>	Pour toutes les Divisions, une seule montée à chaque tour			

ORGANISATION SPORTIVE A L'ECHELON DEPARTEMENTAL

**Dernier Tour : Seniors Messieurs : 2 montées en Région.
Catégories jeunes. 1 montée en Région.**

Finales par classement

Article 1 : Conditions de participation :

Article 1-1 : Seuls les poussins ne peuvent pas participer.

Article 1-2 : Ouverts à tous sans limitation de nombre.

Article 1-3 : Gratuit pour ceux qui participent au Critérium fédéral.

Article 2 : Déroulement :

Article 2-1 : L'épreuve se déroule en trois échelons : l'échelon départemental, l'échelon régional et l'échelon national.

Article 2-1-1 : L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

Article 2-1-2 : La ligue détermine le nombre de qualifiés par département pour chaque tableau.

Article 2-2 : L'échelon départemental ne peut pas se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier.

Article 2-3 : A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches.

Article 3 : Organisation :

Article 3-1 : Les tableaux :

DAMES	
Tableau F5	Classées 5
Tableau F7	Classées 6 & 7
Tableau F9	Classées 8 & 9
Tableau F12	Classées 10,11 & 12

MESSIEURS	
Tableau H8	Classés 5, 6 & 7 & 8
Tableau H10	Classés 9 & 10
Tableau H12	Classés 11 & 12
Tableau H15	Classés 13, 14 & 15

Article 3-2 : Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en poules de trois (ou quatre joueurs). A l'issue des poules, le 1^{er} de chaque poule est qualifié directement, le 2^{ème} rencontre un 3^{ème} en barrage. Un 4^{ème} de poule est éliminé).

La suite du tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

Article 3-3 : Des places peuvent être jouées si l'horaire et l'organisation le permet.

Article 4 : Sanctions :

- Tout qualifié ayant confirmé sa participation à l'épreuve se verra infliger une sanction si :
- Forfait à partir du mercredi soir précédent l'épreuve : amende de 25€.
- Forfait non excusé le jour de l'épreuve : amende de 25€ plus perte de sa première partie.

Un certificat présenté ou raison exceptionnelle annuleront ces sanctions.

Article 5 : Engagement : Sous SPID - Espace Mon club - Sportif - Inscriptions aux épreuves.

Les règlements de référence seront ceux de l'édition de la saison en cours.

Seules les options du département sont portées sur l'Annuaire départemental de la saison en cours.

Article 1 : Conditions de participation au championnat

Article 1-1 : Pour être autorisé à participer à la Pré-régionale, les Associations doivent :

- Disposer de 12 licenciés au moins, disputant, effectivement, le championnat départemental par équipes (corporatif exclu).
- Disposer de 3 licenciés jeunes, Benjamins à Juniors le 1^{er} janvier de la saison en cours disputant, effectivement, jusqu'à son terme une épreuve par équipes réservée aux jeunes (Championnat Départemental jeunes ou Interclubs).

Article 1-1-1 : Toute entente entre plusieurs clubs pour constituer une équipe jeune, ne pourra être considérée comme une « équipe jeunes » pour les clubs ayant obligation de disposer d'une telle équipe. Non participation aux championnats jeunes : rétrogradation de l'équipe en division inférieure en fin de saison.

Article 1-2 : Pour être autorisé à participer à la Pré-régionale et à la D1, les Associations doivent :

- en DEBUT de saison : disposer pour chaque niveau ou évolue leurs équipes engagées en Pré-régionale et en D1 d'un juge arbitre 1^{er} Degré licencié traditionnel (ou en formation : avoir au moins passé un UV théorique). Manque de juge arbitre : sanction financière : 100€

Article 1-3 : Une équipe d'un nouveau club affilié peut accéder directement en D4 à la condition suivante : le club doit avoir un minimum de huit licenciés.

Article 1-4 : Un club est autorisé à engager une ou plusieurs équipes composées de 3 joueurs en départementale 5 en 1^{ère} et en 2^{ème} phase.

Article 1-5 : Participation des féminines dans le championnat masculin.

Nombre de féminines par équipes masculines : Aucune limitation.

Article 1-6 : Une poule ne peut en aucun cas avoir plus de deux équipes d'un même club. Si la poule comprend deux équipes d'un même club, ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer au premier tour. De plus, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.

Article 2 : Déroulement du championnat (2 phases)

Article 2-1 : Nombre de poules par division

1 ^{ère} & 2 ^{ème} PHASES	
Pré-régional : 3 poules de 8 équipes en phase 1	D1 : 3 poules de 8 équipes
D2 : 4 poules de 8 équipes	D3 : 8 poules de 8 équipes
D4 : 8 poules maximum	D5 : x poules de x équipes
Montées et descentes en fin de 1 ^{ère} phase pour toutes les divisions.	

ATTENTION : Fin 2^{ème} Phase :

Si 4 descentes ou plus de Région : Maintien des 3 poules de D0.

Si moins de 4 descentes : Retour à 2 poules de D0.

Article 2-2 : Dates et heures de rencontre

Article 2-2-1 : 7 journées par phase de championnat sont prévues. L'ordre de déroulement des parties est celui indiqué sur la feuille de rencontre.

Article 2-2-2 : Les rencontres de Pré-régionale se déroulent le dimanche après-midi à **14h00**.

Article 2-2-3 : Les rencontres de D1 à D5 se déroulent le Dimanche matin à 09h00 ou le Vendredi soir à 20h00.

- Dans la mesure du possible, les équipes de D5 pourraient être regroupées dans une même poule en phase 1. Dans les autres divisions, les équipes jouant le Vendredi seront réparties équitablement dans les différentes poules.

Article 2-2-4 : Une rencontre peut-être avancée (imprimé ou mail à envoyer au CD 72 au moins 1 jour avant la rencontre). Si pas de demande, les deux équipes seront déclarées battues par pénalités et 0 point rencontre. Aucun report de rencontre n'est autorisé.

Article 2-2-5 : Les rencontres annulées pour le compte d'une journée en raison des conditions météorologiques se dérouleront à la date de rattrapage prévue au calendrier à 14h30. Toutefois, les clubs sont autorisés à s'entendre pour jouer avant cette date. (Sans arrangement possible, la rencontre aura lieu à cette date et à cette heure).

Article 3 : Absences

Article 3-1 : Pré Régionale, D1, D2, D3, D4 : 3 joueurs minimum par équipes.

D5 : 2 joueurs minimum.

Quelque soit le nombre de joueurs présents, vous jouez la rencontre et vous faites un rapport à l'attention de la Commission Sportive. Les parties jouées seront comptabilisées.

Dès que la rencontre est commencée :

- Un joueur absent à l'appel de son nom perd la partie.
- ATTENTION : Un joueur ABSENT physiquement de la salle ou du complexe, pourra s'il arrive dans la salle jouer les parties qui lui restent à disputer. En revanche, un joueur PRESENT qui refuse de jouer ou qui abandonne pendant une partie et quel qu'en soit le motif (blessure, arrêt volontaire) ne pourra en aucun cas jouer les parties suivantes.
- Equipe incomplète : Si on autorise un joueur à être absent, il faut considérer comme joueur absent soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.
- Un joueur est considéré présent pour une partie s'il accède à l'aire de jeu en tenue de jeu.

ATTENTION : Le forfait n'est pas un droit pour l'équipe susceptible d'en bénéficier, mais une sanction envers l'équipe fautive. Le forfait appartient à la Commission Sportive. Faites un rapport à l'attention de la Commission Sportive sur le verso de la feuille de rencontre.

Article 3-2 : Abandon d'une partie sur blessure.

Que dit le règlement Fédéral : article 7.2 :

Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie).

Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée.

Ce qui signifie : Un joueur abandonne une partie sur blessure. Il perd sa partie et la partie suivante.

Si le joueur présente un certificat valable dans les 3 jours, cette 2^{ème} partie perdue sans jouer ne sera pas comptabilisée en défaite.

Article 4 : Sanctions :

Pénalité sportive : 0 pt rencontre si :

Le score de la rencontre effectif sera modifié en enlevant les points gagnés du ou des joueurs fautifs (suppression du 18-0 pour diminuer l'impact sur le départage général).

- Joueur non licencié
- Joueur non qualifié
- Joueur brûlé
- Absence de 2 joueurs (D0 à D5)
- 2 joueurs mutés. ATTENTION : dans le cadre d'un championnat par équipes en deux phases, une équipe de quatre joueurs peut comporter deux joueurs mutés lors de la deuxième phase (uniquement) à condition que les deux mutés l'aient été au plus tard le 1er juillet de la saison en cours.

Forfait : 18-0 et 0 pt rencontre

- 1^{er} Forfait : pénalité sportive ci dessus
- 2^{ème} forfait : forfait général

Pour la dernière équipe d'un Club :

- 1^{er} et 2^{ème} Forfait : Sanction Sportive
- 3^{ème} forfait : Forfait général

Pour toutes les équipes:

ATTENTION : Joueur ou équipe absente. Appliquez les règlements. Ne pas mettre de nom et scores « bidon ». Les sanctions envers les Clubs fautifs seront exemplaires. Amende de 100 € pour les 2 clubs.

Article 5 : Montées et descentes

Article 5-1 : Classement des équipes dans une même poule.

- Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient parties gagnées/parties perdues (Départage GENERAL)
- A chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :
- En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points rencontres sur les rencontres disputées entre elles.
- En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points manches gagnés/points manches perdues sur les rencontres disputées entre elles.
- Si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.
- **En cas de départage entre deux ou plusieurs équipes dont l'une a bénéficié d'un forfait, le départage sera fait en ne prenant pas en compte les rencontres contre l'équipe forfait.**

Article 5-2 :

- Le Championnat est organisé de telle manière qu'au moins le premier de chaque poule dans toutes les divisions accède à la division supérieure.
- Le dernier de chaque poule descend dans la division inférieure.
- Variation du nombre de descentes et de montées en en fonction du nombre de descentes de Régionale 3.

Article 5-3 : Tableau des Montées et descentes en fonction des descentes de R3 pour chaque phase.

Article 5-4-1 : PHASE 1 : Nombre de montées de D0 en R3 : 4

- Les premiers de chaque poule de D0 et le meilleur 2ème montent en R3.**

Desc ente de R3	D0 3 poules	D1 3 poules	D2 4 poules	D3 8 poules	D4 8 poules	D5 X poules
0	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en R3 2 moins bons 8 ^e en D1	1 ^{er} et 2 ^e en D0 2 moins 8 ^{ème} en D2	1 ^{er} et 2 meilleurs 2 ^e en D1 7 et 8 ^e en D3	1 ^{er} et 4 meilleurs 2 ^e en D2 Le dernier en D4	1 ^{er} et les 4 meilleurs 2 ^e en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4
1	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en R3 Le 8 ^e en D1	1 ^{er} et 2 ^e en D0 Le 8 ^{ème} en D2	1 ^{er} et 2 meilleurs 2 ^e en D1 7 et 8 ^e en D3	1 ^{er} et 3 meilleurs 2 ^e en D2 Le dernier en D4	1 ^{er} et les 3 meilleurs 2 ^e en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4
2	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en R3 Le 8 ^e en D1	1 ^{er} et les 2 meilleurs 2 ^e en D0 Le 8 ^{ème} en D2	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en D1 7 et 8 ^e en D3	1 ^{er} et 2 meilleurs 2 ^e en D2 Le dernier en D4	1 ^{er} et les 2 meilleurs 2 ^e en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4
3	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en R3 Le 8 ^e en D1	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en D0 Le 8 ^{ème} en D2	1 ^{er} en D1 7 et 8 ^e en D3	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en D2 Le dernier en D4	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4
4	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en R3 Le 8 ^e en D1	1 ^{er} en D0 Le 8 ^{ème} en D2	1 ^{er} en D1 Le moins bon 6 ^e , les 7 et 8 ^e en D3	1 ^{er} en D2 Le dernier en D4	1 ^{er} en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4

Si plus de descentes, les montées restent les mêmes et il descend autant d'équipes qu'il est nécessaire pour qu'il ne reste que des poules de 8 équipes.

Article 5-4-2 : PHASE 2 : Nombre de montées de D0 en R3 : 4

- Les premiers de chaque poule de D0 et le meilleur 2ème montent en R3.
- **ATTENTION :**
- **4 descentes où plus de région : maintien des 3 poules de D0.**
- **Si moins de 4 descentes, retour à 2 poules de D0.**
- Elaboration des poules phase 2 : Les montants et descendants prennent les n° laissés libres. Exceptionnellement dans les petites divisions, une ou plusieurs équipes peuvent changer de poule.

Desc ente de R3	D0 3 poules	D1 3 poules	D2 4 poules	D3 8 poules	D4 8 poules	D5 X poules
0	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en R3 2 moins bons 8 ^e en D1	1 ^{er} et 2 ^e en D0 2 moins 8 ^{ème} en D2	1 ^{er} et 2 meilleurs 2 ^e en D1 7 et 8 ^e en D3	1 ^{er} et 4 meilleurs 2 ^e en D2 Le dernier en D4	1 ^{er} et les 4 meilleurs 2 ^e en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4
1	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en R3 Le 8 ^e en D1	1 ^{er} et 2 ^e en D0 Le 8 ^{ème} en D2	1 ^{er} et 2 meilleurs 2 ^e en D1 7 et 8 ^e en D3	1 ^{er} et 3 meilleurs 2 ^e en D2 Le dernier en D4	1 ^{er} et les 3 meilleurs 2 ^e en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4
2	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en R3 Le 8 ^e en D1	1 ^{er} et les 2 meilleurs 2 ^e en D0 Le 8 ^{ème} en D2	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en D1 7 et 8 ^e en D3	1 ^{er} et 2 meilleurs 2 ^e en D2 Le dernier en D4	1 ^{er} et les 2 meilleurs 2 ^e en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4
3	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en R3 Le 8 ^e en D1	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en D0 Le 8 ^{ème} en D2	1 ^{er} en D1 7 et 8 ^e en D3	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en D2 Le dernier en D4	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4
4	1 ^{er} et le meilleur 2 ^e en R3 Le 8 ^e en D1	1 ^{er} en D0 Le 8 ^{ème} en D2	1 ^{er} en D1 Le moins bon 6 ^e , les 7 et 8 ^e en D3	1 ^{er} en D2 Le dernier en D4	1 ^{er} en D3 Le dernier D5	1 ^{er} au minimum monte en D4

Si plus de descentes, suivre la même philosophie.

Article 5-5 : On classera les équipes à un même rang dans des poules différentes d'une même division en utilisant l'article des règlements Fédéraux. Dans chaque division, il descend autant d'équipes qu'il est nécessaire pour qu'il ne reste que des poules de 8 équipes.

Article 5-6 : Refus de monter

A la mi saison ou en fin de saison, si, refus de monter :

- 1^{ère} fois : pas de sanction
- 2^{ème} fois consécutivement : rétrogradation d'une division

Article 5-7 : Principes

Toute association accédant à une division supérieure est tenue de s'informer des conditions de participation et d'en accepter les termes dans leur intégralité.

Le championnat est organisé de telle manière qu'au moins le premier de chaque poule d'une division donnée monte en division supérieure. Le nombre de montées d'une division d'un échelon à une division de l'échelon supérieur est fixé par la Commission sportive de l'échelon supérieur.

Article 5-8 : Impossibilité ou désistement

Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée par une équipe de la même association désignée pour y monter. Lorsqu'une équipe désignée pour la montée ne peut y accéder ou se désiste :

- Elle est remplacée par l'équipe classée immédiatement après cette équipe à l'issue de la phase considérée dans la poule.
- Si cette équipe ne peut accéder à la division supérieure pour quelque motif que ce soit, la place laissée libre reste à la disposition de la Commission sportive compétente ;

Elle est admise à disputer le titre de sa division, si elle est qualifiée pour le faire.

- Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division.

Article 5-9 : Attribution des titres

Les titres se disputent à l'issue de la 2^{ème} phase de la saison en cours. Les équipes qualifiées sont celles terminant 1^{ère} à l'issue de la 2^{ème} phase du championnat. La commission sportive compétente détermine les équipes qualifiées pour disputer la journée des titres.

Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ayant participé au moins à deux rencontres dans la phase en cours dans cette équipe ou dans une équipe de n° supérieur et qualifiés pour cette équipe.

Article 6 : Forfaits

Article 6-1 : La décision du forfait appartient à la Commission sportive compétente qui peut, s'il y a lieu et suivant les circonstances, moduler la sanction, celle-ci pouvant aller de la pénalité simple à l'exclusion de la compétition avec sanctions financières.

Le président du club de l'équipe qui déclare forfait doit prévenir par mail avec accusé réception le Comité, le responsable de la branche compétition et le correspondant du Club adverse. L'équipe bénéficiant du forfait doit remplir une feuille de rencontre avec les noms des joueurs prévus pour jouer cette rencontre et la faire parvenir au Comité.

Notifier le forfait dans le rapport du JA. Si le forfait est constaté à l'heure prévue au calendrier. Attendre ½ heure si le club n'a pas prévenu ou une heure si le club a prévenu et appliquer la même procédure. **En cas de forfait, la feuille de rencontre doit être saisie sous Spid. L'envoi et le libellé de la feuille de rencontre incombent toujours dans ce cas à l'équipe qui bénéficie du forfait.**

Article 6-2 : Forfait simple

Remboursements des frais de déplacements si l'équipe adverse s'est réellement déplacée.

Article 6-3 : Forfait général.

Lorsqu'une équipe d'une association est déclarée forfait général dans une division, elle est mise hors compétition pour la saison en cours et recommence la compétition deux divisions en dessous au début de la saison suivante. Aucune équipe de numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général ne peut accéder à la division considérée avant deux phases de Championnat.

Le forfait général d'une équipe entraîne, la mise hors compétition pour la phase en cours de toutes les autres équipes d'un numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général, uniquement dans leur championnat respectif (masculin ou féminin) et la descente de chacune des équipes dans la division inférieure à la fin de la phase considérée.

Lorsqu'une équipe est mise hors compétition, tous ses résultats sont automatiquement annulés ainsi que les points résultats acquis contre cette équipe par ses adversaires.

Article 6-4 : Forfait au cours de la dernière journée d'une phase

Le forfait au cours de la dernière journée d'une phase entraîne la sanction suivante : (frais de déplacement aller et retour ou péréquation) et rétrogradation de l'équipe de deux divisions. (Voir règlements fédéraux).

Article 6-5 : Forfait au cours de la journée des Titres

Lorsque l'accession en division supérieure est acquise avant la journée des titres, un forfait lors de cette journée entraîne la sanction suivante : non-accession en division supérieure.

Article 7 : Brûlages

Article 7-1 : Un joueur ayant disputé deux rencontres (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 : il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase).

La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque journée à laquelle ce joueur a participé.

Article 7-2 : Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^e journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur.

Article 7-3 Le brûlage est remis à zéro :

- à la fin de la phase si le championnat se déroule en deux phases.

Article 7-4 Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.

Article 8 : Non-participation à un tour de championnat

- Lorsqu'une équipe d'une association bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.
- Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association.
- Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

Article 9 : Dispositions générales

Article 9-1 : Ouverture de la salle

Dans la demi-heure qui précède le début de la compétition :

Pour les championnats masculin et féminin sur deux tables ou plus, l'équipe visiteuse doit pouvoir disposer des tables sur lesquelles est prévue la compétition pendant 10 minutes consécutives au moins, et d'une de ces tables pendant les 15 minutes qui précèdent le début. Pour les championnats masculin et féminin sur une table l'équipe visiteuse doit pouvoir disposer de la table sur laquelle est prévue la compétition pendant 15 minutes qui précèdent le début.

Article 9-2 : Transmission des résultats :

Article 9-2-1: AVANT LE LUNDI MIDI :

Les résultats des rencontres et la remontée des feuilles de rencontres et PDF doivent être réalisées sur le site internet avant le lundi midi qui suit les rencontres par le club recevant.

Article 9-2-2 : Les feuilles de rencontres sont exclusivement faites avec le logiciel GIRPE.

Article 9-2-3 - A la fin de la rencontre, un exemplaire papier signé des 2 capitaines sera conservé précieusement par les clubs. Un exemplaire informatique sera stocké également dans les clubs.

- Si un événement lors de la rencontre nécessite un rapport écrit, faites le sur le verso de la feuille, la Commission Litige statuera.

Article 9-3 : Licence (Voir Règlements fédéraux)

Article 9-3-1 : Le joueur doit présenter au juge-arbitre une attestation de licence valide :

- Attestation papier imprimée
- Utilisation de l'application SmartPing (Téléphones Apple ou Android)
- Via internet – Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie/>
- Via Internet – Espace mon club : <http://www.fftt.com/monclub/>

L'attestation de licence doit comporter la mention "certificat médical présenté". Si cette mention ne figure pas sur la licence il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

Si la mention "ni entraînement, ni compétition" y figure, il devra également fournir un certificat médical en cours de validité.

S'il ne peut pas présenter d'attestation : Il est toutefois autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, fournir un certificat médical en cours de validité. Le juge-arbitre devra dans ce cas le notifier sur son rapport au verso de la feuille de rencontre, et le faire suivre au comité pour vérification par la commission sportive.

Article 9-3-2 : Les personnes présentes sur "le banc" situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. Le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation.

Article 9-3-3 : En cas de changement de la date de rencontre, ne peuvent être inscrits sur la feuille de rencontre que les joueurs qualifiés à la date de la rencontre.

Article 9-3-4 : Si un joueur promo joue une rencontre de Championnat et qu'il n'y a pas d'indication concernant le Certificat médical sur son attestation de licence, il doit présenter un certificat médical daté de moins d'un an. Le juge-arbitre ou le capitaine de l'équipe recevante devra dans ce cas le notifier sur son rapport au verso de la feuille de rencontre, et le faire suivre au comité pour vérification par la commission sportive avec le certificat médical.

Article 9-4 : Modification de date, d'horaire

Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives. Toutefois, tous les avancements de date ou modifications d'horaire peuvent être autorisées (voir article 2-2-3).

Article 9-5 : Retard

Si une équipe n'est pas présente à l'heure fixée pour le début de la rencontre (à moins d'avoir avisé de son retard), le capitaine de l'équipe présente est en droit de déposer des réserves au verso du 1^{er} feuillet de la feuille de rencontre, mais son équipe doit attendre 30 minutes avant de demander le forfait. Ce délai est porté à 1 heure pour une équipe qui a avisé de son retard. Le juge arbitre inscrit cette demande sur le rapport du juge arbitre de la feuille de rencontre attestant que cette règle a bien été respectée. Aucun délai n'est accordé à l'équipe qui reçoit.

Article 9-6 : Bordereau de demande de licence

- Tout joueur doit être licencié à la FFTT, être en possession d'une attestation de licence de la saison en cours pour disputer des épreuves départementales. Les demandes de licences sont de préférence, saisies par les clubs dans l'« espace mon club » sur le site de la FFTT, à compter du 1^{er} juillet de la saison en cours, avant la première épreuve (y compris les stages du début de saison).
- Il est de la responsabilité des clubs de conserver les certificats médicaux de ses licenciés, et de s'assurer de la possession du certificat médical lors de l'enregistrement d'une licence. En cas d'absence de certificat, le club devra enregistrer la licence avec la mention "ni entraînement, ni compétition". Cette mention pourra être modifiée ultérieurement après régularisation.
- Les demandes de licences de joueurs ayant été licenciés dans un autre club, la saison précédente ou non, ne peuvent être enregistrées par les clubs et doivent être déposées au secrétariat du Comité, accompagnées du certificat médical.
- A tout moment dans la saison, la commission sportive se réserve le droit de réclamer aux clubs les certificats médicaux des licenciés.

Article 9-7 : Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves Juniors et Seniors.

Article 10 : Sanctions : Rappel

Article 10-1 : Sanctions financières :

- Pré-régionale et D1 : En DEBUT de saison : disposer pour chaque équipe engagée en Pré-régionale et en D1 d'un juge arbitre 1^{er} Degré licencié traditionnel (ou en formation : avoir au moins passé un UV théorique). Manque de juge arbitre : sanction financière : 100€
- Feuilles de rencontres et/ou scores non saisies sur Spid le lundi midi : 5€
- Tricherie : scores notés sur joueur absent ou fausse feuille de rencontre 100€ et 0pt rencontre pour les 2 équipes.
- Désistement d'une équipe après le 31 août : Confiscation de l'engagement

Article 10-2 : Sanctions sportives :

- 1^{er} forfait : 0 pt rencontre.
- 2^{ème} forfait : Forfait général.
- Pour la dernière équipe d'un club, forfait Général lors du 3^{ème} forfait
- Pénalité sportive pour joueur non licencié, non qualifié, joueur brûlé, 2 joueurs absents, 2 mutés phase 1.
- Non participation aux championnats jeunes : phase 1 : rétrogradation de l'équipe en division inférieure en fin de phase et non accession en D0 pour une équipe de D1.
-

Titres par équipes

Article 1 : Conditions de participation

Article 1-1 : Les Titres se déroulent à l'issue de la 2^{ème} phase de championnat.

Article 1-2 : Participent aux Titres les équipes classées 1^{ère} de leur poule à l'issue de la 2^{ème} phase de championnat.

Article 2 : Qualification des joueurs

Article 2-1 : Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ou joueuses qualifiés pour cette équipe.

Article 2-2 : Les ¼ finales sont considérés journée n° 20, les ½ finales journée n° 21 et les finales journées n° 22.

Article 2-3 : Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ayant participé au moins à deux rencontres

dans la phase en cours dans cette équipe ou dans une équipe de n° supérieur et qualifiés pour cette équipe.

Article 3 : Déroulement

Article 3-1 : Le tirage au sort est effectué sur place par le Juge arbitre.

Article 3-2 : Le pointage :

Samedi après-midi	Dimanche matin	Dimanche après-midi
1/4 finale	1/2 finale	finales
D3 - D4 - D5	D2 - D3 - D4 - D5	D2 - D3 - D4 - D5
1ère rencontre D0 et D1	2ème rencontre D0 et D1	3ème rencontre D0 et D1

Article 3-3 :

D0 et D1 : 3 équipes: Une poule de 3 sera composée.

- 1ère rencontre : Le samedi 14h00 : Rencontre 1 : Les 2 équipes situées le plus près du club organisateur.

- 2ème rencontre : Le dimanche matin : 3ème qualifié – Perdant de la rencontre 1.

- 3ème rencontre : Le dimanche après-midi : 3ème qualifié – Vainqueur de la rencontre 1.

Article 3-4 : Les rencontres sont terminées lorsqu'une des deux équipes à un total de points-parties supérieur à la moitié des parties possibles. Si égalité, départage aux manches puis aux points.

Article 4 : Récompenses.

Article 4-1 : Remise des récompenses le dimanche après-midi dès la fin des rencontres.

Article 4-2 : Les joueurs seront en tenue sportive pour cette remise.

Article 4-3 : Equipe Championne : Une banderole ou autre récompense et une médaille pour chaque joueur de l'équipe.

Equipe finaliste : Une médaille pour chaque joueur de l'équipe.

Article 5 : Sanctions

Article 5-1 : Un forfait lors de cette journée entraîne la sanction suivante :

Non accession en division supérieure.

Article 5-2 : Brûlages, équipes incomplètes ou autre : Application du règlement du Championnat par équipes.

Nos partenaires nous soutiennent

Nos partenaires :



CAVE
" AUX CEPAGES CERANAIS "
 12 rue Nationale - 72330 Cerans le Fouilleux
02 43 87 51 14 - 06 83 28 81 44
 • Vins fins en bouteille.
 • Vins en format.
 • 8 litres pression en fût de 6 et 30 litres.
Ouverture du mardi au samedi de 9h à 12h30 et 14h30-19h30

Un réseau des compétences au service de l'emploi
 HAVES - QUALITE - VITE - SERVICE - CLAIR - LE MEILLEUR PRIX - MARCHÉ - LOYALTY - ADHESION
Adeva
 Travail Temporaire
 www.groupe-adeva.fr
 UNEQUAL

Carrefour market

cornilleau
 www.cornilleau.com

Crédit Mutuel

RESTAURANT Le GROISSANT
 RESTAURANT - SALLE DE BANQUET
 PRODUITS BIO & BIOLOGIQUES
02 43 87 45 43
 107, RUE NAZIONALE - 72330 CERANS FOLLETOURTE
 carole.gerard@lecroissantorange.fr

DAPHNIS CREATION
 Spécialiste des récompenses et des distinctions
 Trophées, coupes, médailles
Gravures gratuites!
 1 rue de l'abbaye - 72100 St-Hilaire le Lierre
 Tél. 02 43 83 47 48 - www.daphnis.fr

DECATHLON
 10% de remise sur le matériel de tennis de table Le Mans Nord

LECHOIX FUNERAIRES
Ets DULUARD

flunch Le plaisir. Intensément.
 Centre Commercial Auchan
 72650 La Chapelle St Aubin
 Sur présentation de votre licence de Ping-pong
 profitez de 10% sur votre addition pour toute votre famille. 10/31/21

Harmonie mutuelle
 AVANCONO collectif

10% de remise hors repas de famille tarif négocié événement sportif mécanique
Hotel AIRBOR
 HOTEL - RESTAURANT - SPA
 105, Route de Trèves - Le Mans-Belloué - 72000 Belloué
 Tel. 02 43 43 11 31 - www.hotelairbor.com

sas TRANSPORT HUET
 Transport & Déménagement
 toutes espèces
 FRANCE - ÉTRANGER
 21, Rue St-Basile
 83700 St-GEMAIN-DE-COULANGER
 Téléphone : 02 43 83 24 02
RODRIGUE HUET
 06 07 35 40 62

LELIEVRE COMMUNICATION
 Communication • Edition • Personnalisation
10% sur l'achat de matériel sportif et flochage

Papée Parc

PROF EXPRESS
 N°1 de la téléassistance aux devoirs

Soregor groupe
 Accompagner l'entrepreneur
 Création - Gestion - Développement
 Agence du Mans - 42 rue Albert Einstein - Tél. 02 43 81 99 92
 Expertise Comptable | Expertise Sociale | Informatique | Audit | Conseil | Formation

TELEPHONE
 02 43 23 42 68
YVES ROCHER
 FRANCE 10% de remise
 BIENVENUE DANS VOTRE MAGASIN
 LE MANS-CIAL NORD
 Galerie Commerciale
 AUCHAN

meilleurtaux.com
 NOS EXPERTS À VOS CÔTÉS
 Le Mans
 Geoffroy Besnier - 06.88.87.88.31

Encart disponible pour soutenir nos projets !

itf
 DEPUIS 1978
IMPRIMERIES



v20200708